



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

CONFIDENTIEL

le 28 Novembre 1986

FRANCAIS

ETABLISSEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION
INDUSTRIELLE MAURITANIEN
SI/RAB/86/801/11-02
MAURITANIE

Rapport Final

TOME 1

RAPPORT DE SYNTHESE

Préparé pour le Ministère de l'Industrie
et des Mines de la République Islamique
de Mauritanie

basé sur les travaux de Georges LEVAIN
expert en système d'information et en
documentation

Organisation des Nations Unies pour le
Développement Industriel
Vienne

SOMMAIRE

		PAGES
I	Object de la mission	01
II	Résumé	01
II.1	Structure de rattachement du Centre d'Information	01
II.2	Objectifs du Centre d'Information	02
II.3	Mise en oeuvre du Centre d'Information	03
III	Méthodologie de l'étude et présentation du rapport	05
III.1	Méthodologie de l'étude	05
III.2	Présentation du rapport final de mission	06
IV	Cénéralités sur la Mauritanie	07
IV.1	Données générales	07
IV.2	Données géographiques	08
IV.3	Données démographiques	08
IV.4	Politique et administration	09
IV.5	Conditions économiques et sociales	09
V	Synthèse de l'existant en matière d'information industrielle	14
V.1	Situation actuelle	14
V.2	Analyse	15
V.3	Synthèse des besoins recensés	16
V.4	Typologie des utilisateurs et des producteurs d'information industrielle	18
V.5	Centres et sources d'information industrielle recensés	18
V.6	Conclusions préliminaires	18
VI	Le Centre d'Information Industrielle Mauritanien	19
VI.1	Objectifs	19
VI.2	Fonctions principales	19
VI.3	Organisation du Centre	21
VI.3.1	Structure de rattachement du centre d'information	21 ^{21bis}
VI.3.2	Activités principales et structure interne du centre d'information	22
VI.4	Actions, applications et autres sources à développer en priorité	29
VI.5	Liaisons avec les autres centres d'information et de documentation	32
VI.5.1	Liens avec les autres centres ou systèmes d'information Mauritaniens	32
VI.5.2	Liens avec les centres situés à l'étranger	33
VI.6	Moyens nécessaires	31

	PAGES
VI.6.1 Ressources humaines	34
VI.6.2 Fonds documentaire	35
VI.6.3 Equipements	35
VI.6.4 Locaux	36
VI.6.5 Contribution du Gouvernement Mauritanien	37
VI.7 Budget prévisionnel	37
VI.7.1 Expert	37
VI.7.2 Formation	38
VI.7.3 Equipements	38
VI.7.4 Promotion et bilan d'activité du centre d'information	39
VI.7.5 Proposition de planning de mise en oeuvre	38 bis
VII Recommandations	39

I OBJET DE LA MISSION

Les Ministres de l'Industrie et des Pays Arabes ont, lors de la sixième Conférence sur le Développement Industriel des Pays Arabes tenue à Damas du 20 au 24 octobre 1984, établi une résolution en vue de l'établissement et du développement de Centres d'Information Industrielle dans le cadre du réseau d'information industrielle arabe connu sous le nom d'ARIFO et mis au point par l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel (AIDO).

Dans ce contexte, l'UNIDO a désigné Monsieur Georges LEVAIN, Consultant en système d'information et en documentation et l'AIDO, Monsieur Mahmoud ZADDEM, Chef du Service d'Information Industrielle, pour conduire une mission d'un mois en Mauritanie sur les bases suivantes :

- Analyse générale des capacités existantes dans le pays en matière d'information et identification du lieu le plus approprié pour l'établissement de liaisons avec la banque d'informations industrielles arabe de l'AIDO à Baghdad.
- Identification et définition des types de liaisons à instituer avec le système de gestion des bases et banques de données de l'AIDO.
- Identification des équipements et des fonctions nécessaires pour l'établissement de ces liaisons.
- Présentation d'un rapport de conclusions et de recommandations de mise en oeuvre.

La Mission a débuté en Mauritanie après présentation des objectifs du projet au premier expert précité, Monsieur G. LEVAIN, à Vienne, le 01/10/86 ; les deux experts ont séjourné en Mauritanie du 03/10/86 au 17/10/86 et rejoint Baghdad le 19/10/86 avec visite de l'AIDO pour le premier expert, finalisation de la rédaction du rapport de mission et présentation de ce dernier le 31/10/86 à Vienne.

II RESUME

II.1 STRUCTURE DE RATTACHEMENT DU CENTRE D'INFORMATION

Le Centre d'Information Industrielle Mauritanien sera une création nouvelle car il n'existe pas actuellement (malgré une tentative infructueuse en 1982 à la Direction de l'Industrie) de structure pré-existante de ce type dans le pays, mais seulement des unités de gestion de bibliothèques ou des cellules ou services d'information traitant de domaines ou sujets bien délimités de l'information industrielle.

Exemples : Mines, Brevets, Importations/Exportations, ...

Dans le contexte actuel deux solutions peuvent théoriquement être envisagées pour le Centre :

a) Rattachement au Secrétariat Général du Ministre pour permettre au Centre de couvrir l'ensemble des besoins des trois Directions actuelles du Ministère de l'Industrie et des Mines (Industrie, Mines et Géologie, Artisanat et Tourisme) et faciliter son évolution ultérieure éventuelle vers un statut d'autonomie plus grande avec financement extérieurs éventuels.

b) Rattachement direct à la Direction de l'Industrie ce qui implique une autonomie moins grande mais des relations plus étroites avec cette Direction.

Ces deux solutions présentant des avantages et des inconvénients et étant toutes deux viables, il appartiendra au Ministère de tutelle de choisir la solution qu'il estime la plus adéquate en fonction des structures et des personnes dans le sens d'une efficacité maximum du Centre d'Information et du respect des objectifs.

C'est la première solution qui est présentée dans ce rapport mais le choix d'une autre solution ne met pas en cause les propositions présentées au chapitre VII concernant le Centre d'Information (objectifs, fonctions, moyens, ...).

II.2 OBJECTIFS DU CENTRE D'INFORMATION

Le Centre doit répondre aux besoins du Secteur Industriel exprimés par les entités suivantes : Entreprises, Promoteurs, Investisseurs Organismes d'Etudes Mauritanien et étrangers, Administration de tutelle (Direction de l'Industrie principalement, autres administrations concernées (Finances, Douanes, Pêche, Agriculture, Culture, Education, Travail, ...), ces différentes entités étant également, le plus souvent, producteurs d'information, à des niveaux divers.

L'information industrielle comprend l'information statistique, économique, technologique, scientifique, législative, sur les brevets, information factuelle ou géographique mauritanienne ou étrangère.

REMARQUE :

Cette information peut être disponible de manière à être directement utilisable (exemple : tableau des valeurs de production,

capacités de production, importations, exportations, ...). L'information est dans ce cas dite "factuelle" : elle est souvent mémorisée et actualisée dans des fichiers ou des banques de données (data banks) sur mini ou micro-ordinateurs.

Dans de nombreux autres cas (transfert de technologie, par exemple), l'information n'est pas disponible immédiatement et une recherche documentaire et bibliographique dans une ou plusieurs bases de données (data bases) peut s'avérer nécessaire ; l'utilisateur disposera souvent seulement, dans un premier temps, des références des documents susceptibles de contenir l'information recherchée et dans un deuxième temps des documents qu'il aura lui-même sélectionnés ; dans d'autres cas, il recevra directement tous les documents disponibles susceptibles de l'intéresser.

Pour être en mesure de collecter, de traiter, de mettre à jour et de diffuser ces différents types d'information, le Centre d'Information Industriel devra être en contact permanent avec les producteurs d'information au sein de réseaux formels ou informels d'information mauritaniens et étrangers de ce réseau ARIFO de l'AIDO.

Il devra également être à l'écoute permanente des utilisateurs auprès desquels il jouera un rôle de sensibilisation et de formation et sera un interlocuteur privilégié du Ministère de tutelle et plus particulièrement de la Direction de l'Industrie.

Il constituera donc un relais privilégié pour la mémorisation et la diffusion de l'information industrielle mauritanienne mais également étrangère, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

REMARQUE :

Compte tenu de la situation générale économique du pays, les données statistiques et économiques proprement mauritaniennes sont relativement faibles en volume, les problèmes se posant surtout au niveau de la collecte et de la validation de l'information.

II.3 MISE EN OEUVRE DU CENTRE D'INFORMATION

Celle-ci nécessite un certain nombre de conditions qui doivent être remplies dès le début de la mise en oeuvre :

- le soutien actif des instances administratives de tutelle au plus haut niveau,
- un personnel qualifié et hautement motivé,
- un support technique, matériel et financier continu des organismes internationaux directement concernés : AIDO, UNIDO, etc ... par le projet,
- une coopération étroite au niveau mauritanien entre les administrations et organismes concernés,
- l'assistance sur une période de 3 ans d'un expert international ayant une triple compétence :

. information industrielle.

- . systèmes d'information et de documentation.
- . montage d'applications de type bureautique sur micro-ordinateur :
 - * gestion de fichiers et gestion documentaire.
 - * tableurs.
 - * traitement de texte.
 - * ...
- la mise à disposition du Centre :
 - . des équipements nécessaires à son fonctionnement (dont deux micro-ordinateurs PC AT, compatibles IBM)
 - . d'un fonds documentaire initial avec l'aide de l'AIDO, de l'UNIDO et des administrations et organismes mauritaniens concernés.

Le choix d'un outil micro-informatique compatible IBM (mais pas nécessairement IBM) offre l'avantage de pouvoir mettre en place dans des délais courts, sans investissement notable ni intervention d'un spécialiste informatique, des applications diversifiées : fichiers, répertoires divers, tableaux de valeurs, gestion de fonds documentaires, catalogues, index.

Il permet de mémoriser et de mettre à jour aisément les données et de les diffuser sous une présentation acceptable.

L'outil informatique permettra notamment de procéder, à une automatisation sélective et progressive du fonds documentaire axée principalement sur les documents concernant la Mauritanie.

L'accès aux fonds documentaires de l'AIDO, de l'UNIDO et à d'autres fonds éventuels spécialisés en information industrielle pourra se faire selon des moyens diversifiés :

- système questions/réponses,
- consultation de catalogues, index et listings papier ou microfichés,
- accès à des fonds microfichés (exemple de l'UNIDO),
- transmission et consultation de disquettes,

- à terme (sous 2 à 3 ans) acquisition de fonds documentaires ou de bases de données sur compact disks (CD-ROM) avec lecteur et logiciel de recherche,
- formules d'abonnements directs ou indirects à des banques et bases de données,
- etc ...

Le centre disposera également d'un équipement d'impression pour la diffusion de documents (de quelques dizaines à 100 exemplaires maximum).

Le personnel initial du centre sera réduit (3 à 4 personnes au départ), mais il devra pouvoir évoluer en fonction des besoins et des services qu'il sera en mesure de rendre.

III METHODOLOGIE DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU RAPPORT

III.1 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La mission a comporté deux phases successives :

a) une analyse de l'existant conduite en Mauritanie (10 jours à Nouakchott et deux jours à Nouadhibou).

Elle a consisté :

- à identifier les principaux centres ou services d'information et/ou de documentation traitant, partiellement ou exclusivement, de l'information industrielle,
- à identifier les systèmes d'information existants ou en projet,
- à analyser la situation générale actuelle en matière d'offre et de demande d'information industrielle.

Cette première phase de l'étude a été réalisée sous forme d'entretiens avec des responsables d'administrations, organismes ou d'entreprises publiques para-publiques ou privées soit une quarantaine d'entretiens et une soixantaine de personnes rencontrées.

Elle s'est achevée par une analyse de synthèse de l'existant.

b) une phase d'étude de conception

Cette seconde phase de l'étude, réalisée à Bagdad au siège de l'AIDO, a été consacrée :

- à l'élaboration des propositions relatives à la création du Centre d'Information Industrielle Mauritanien dans le cadre du réseau arabe d'information industrielle piloté par l'AIDO (structure, fonctions, organisation, moyens, budget, planning),
- à la visite des Services et installations de l'AIDO,
- à la rédaction du rapport final de mission.

III.2 PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DE MISSION

Ce rapport comporte deux tomes :

1) un rapport de synthèse comprenant :

- le résumé du rapport,
- une synthèse de l'existant :
 - . généralités sur la Mauritanie,
 - . synthèse concernant l'offre et la demande d'information industrielle.
- le descriptif du Centre d'information : objectifs, fonctions, organisation, activités,
- les recommandations.

2) un rapport annexe comprenant :

- la liste des personnes rencontrées,
- les résumés des entretiens conduits en Mauritanie,
- des listes d'entreprises,
- des formulaires d'enquête industrielle.

L'occasion est prise ici pour remercier tous les interlocuteurs qui ont bien voulu participer aux entretiens qui ont permis d'élaborer le présent rapport et principalement la Direction de l'Industrie du Ministère de l'Industrie et des Mines de Mauritanie et le Département Information et Documentation de l'AIDO.

IV GENERALITES SUR LA MAURITANIE

IV.1 DONNEES GENERALES

- Surface	: 1.000.000 km ²
- Population	: 1.700.000
- Accroissement annuel	: 2,4 %
- Monnaie Nationale (U.M.)	: Ouguiya 0,014 US \$
- PNB par capital	: 475 US \$ (1983)
- Cheptel bovins	: 1.000.000
- Cheptel ovins, caprins	: 6.500.000
- Cheptel camelins	: 770.000
Exportations :	
- Fer	: 144 millions US \$
- Poisson	: 148 millions US \$
- Production céréalière	: 40.000 t (moyenne)
- Consommation céréalière	: 250.000 t
- Déficit budgétaire	: 3,6 milliards U.M. (84)
- Déficit de la balance des paiements	: 12 milliards U.M.
- Programme de redressement économique	: 1985-1988
- Investissements correspondants :	
- Secteur rural	: 42,1 %
- Hydraulique urbaine	: 17,2 %
- Infrastructure	: 10 %
- Pêche	: 87 %

Les paragraphes suivants complètent ces données générales par des informations par secteur d'activité.

Toutefois le lecteur souhaitant avoir une connaissance plus approfondie de la situation économique et industrielle de la Mauritanie pourra utilement consulter les deux études suivantes réalisées récemment par l'AIDO et l'USAID (disponibles à l'AIDO) :

- a) Enquête Industrielle réalisée par le Bureau régional de l'AIDO à Alger au profit du Ministère de l'Industrie et des Mines de Mauritanie (1985) - disponible en arabe -
- b) Etude sur les aspects économiques, industriel, financier et social réalisée par l'USAID (1986) - disponible en anglais.

IV.2 DONNEES GEOGRAPHIQUES

Comprise entre les 15e et 27e degrés de longitude ouest, la République Islamique de Mauritanie occupe dans l'ouest africain un territoire de 1.030.000 km² ; largement ouverte sur l'atlantique à l'ouest (600 km), elle est séparée de la République du Sénégal au sud-ouest par le cours du fleuve Sénégal ; au sud-est et à l'est, se situe le Mali, au nord-est l'Algérie et au nord-ouest le Sahara Occidental.

Le pays comporte principalement trois zones :

- une zone fertile au sud arrosée par le fleuve Sénégal,
- une zone saharienne au nord et au centre du pays (dunes et terres caillouteuses) peuplée de nomades éleveurs de chameaux, chèvres et moutons,
- une zone sahélienne entre les deux (dunes mortes et plaines à végétation arbusive et herbacée).

IV.3 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La population estimée à 1.700.000 habitants dont 30 % environ de nomades est composée :

- d'arbo-berbères d'origine nomade qui occupent les neuf-dizièmes du territoire,
- de négro-africains sédentaires appartenant à plusieurs ethnies méridionales et pratiquant principalement l'agriculture et l'élevage.

80 % environ de la population réside dans le sud du pays.

Les principales villes sont :

- NOUAKCHOTT, la capitale créée en 1958, dont la population dépasse 500.000 habitants.
- NOUADHIBOU, à 300 km plus au nord, capitale économique des secteurs minier et de la pêche.

Le taux de progression de la population est estimé à 2.3 % en 1985

Les langues nationales officielles sont l'arabe et le français.

La population est musulmane dans sa quasi-totalité.

IV.4 POLITIQUE ET ADMINISTRATION

La Mauritanie, ancien "Protectorat" puis "Territoire d'outre-mer" de la France a accédé à l'indépendance le 28 novembre 1960.

Sa constitution est de type présidentiel. Elle est actuellement dirigée par le colonel Maouiya Ould Sid Ahmed Taya, chef du gouvernement, président du comité militaire de salut national, et chef de l'état.

IV.5 CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'économie de la Mauritanie est restée longtemps une économie de subsistance basée sur l'élevage, l'agriculture et la pêche.

L'exploitation intensive des ressources minérales puis halieutiques est ensuite venue modifier cette économie traditionnelle et contribuer au décollage économique et industriel du pays ; et à l'équilibre de la balance des paiements.

La monnaie locale est l'ouguiya qui vaut actuellement 0,014 \$ US.

a) Au niveau de l'agriculture : la production quoique diversifiée reste faible et de type traditionnel. Le gouvernement s'emploie toutefois par le biais notamment de la Sonader (Société Nationale pour le Développement Rural) et avec la contribution d'organisations internationales à moderniser les structures et les modes de production et à mettre en oeuvre des projets divers (encouragement du secteur privé, formation, projets d'aménagement hydro-agricoles aides à l'investissement, fermes pilotes, ...).

Les productions principales sont :

- le mil et le sorgho : 20 milliers de tonnes,
- les dattes : 10 milliers de tonnes,
- le riz : 6 milliers de tonnes,

- le maïs : 1,2 milliers de tonnes.
- les légumes divers : 1,6 milliers de tonnes.

Elles ne couvrent actuellement qu'environ 10 % de la consommation locale.

Les importations de produits alimentaires se sont élevés en 1983 à environ 6 milliards d'ouguiyas dont le thé, le sucre et le riz constituent environ 50 %.

b) Au niveau de l'élevage, le cheptel, en régression à cause de la sécheresse, est estimé à :

- bovins : 1,2 millions de têtes,
- ovins et caprins : 7,4 millions de têtes,
- camelins : 0,7 millions de têtes.

et les produits dérivés de l'élevage à :

- lait : 224 milliers de tonnes,
- viande bovine : 9 milliers de tonnes,
- viande (autre) : 28 milliers de tonnes.

c) Au niveau des ressources et de l'exploitation des ressources minières il faut citer principalement :

- les minerais de fer exploités par la SNIM (Société Nationale des Industries de Mines) société à participation majoritaire de l'Etat (71 %). Ces minerais à haute teneur en fer (mines de zouérate) sont en voie d'épuisement mais seront remplacés à terme par les minerais de fer du Guelbs à faible teneur qui seront enrichis au moment de l'exploitation.

La production actuelle annuelle de 10 millions de tonnes passera alors à 15 millions de tonnes.

La production actuelle correspond à environ 14,5 % du produit national brut de la Mauritanie et à 43 % de ses exportations.

Les réserves sont estimées à :

- . 76 millions de tonnes pour les minerais à haute teneur,
- . 2.000 millions de tonnes pour les minerais à faible teneur.

Les résultats d'exploitation de la SNIM qui emploie 5.800 personnes sont faibles en raison notamment de la baisse des cours mondiaux du fer ; les perspectives restent cependant encore favorables pour les dix prochaines années au moins malgré les problèmes que posera l'exploitation des minerais à faible teneur,

- les mines de cuivre , situées a 25 km au nord ouest de Nouakchott, ont été arrêtées en 1978 à cause des déficits d'exploitation dûs aux coûts élevés d'exploitation et a la chute des cours.

Le centre minier est cependant appelé à reprendre son exploitation en 1987 grâce à l'ouverture du port de Nouakchott et à un nouvel apport financier de capitaux arabes dans la Samin, Société Arabe des Mines de l'Inchiri dans laquelle l'Etat détient une participation minoritaire de 38 % ; la production envisagée est de 85.000 tonnes de concentrés de cuivre par an, et le gisement est évalué à 22 millions de tonnes,

- les gisements de gypse , à 30 km au nord de Nouakchott, antérieurement exploités et exportés par route vers le Sénégal, puis arrêtés pour déficits d'exploitation en 1979 , sont à nouveau exploités par la Samia (Société Arabe des Industries Métallurgiques) à participation majoritaire de l'Etat et minoritaire Koweïtienne. Les carrières sont estimées a 4.000 millions de tonnes.

La capacité de production de l'usine de gypse est de 100.000 tonnes dont 38.000 sont transformées en produits destinés à l'industrie du bâtiment.

La Samia qui a pour vocation la transformation des minerais étudie différents projets dont une fonderie de cuivre et le traitement de minerais divers (fer, phosphate, ...),

- les gisements de phosphate , situés au sud du pays le long de la rivière du Sénégal, sont évalués à 100 millions de tonnes ; toutefois il ne semble pas envisagé actuellement une exploitation à grande échelle de ce gisement vers l'exportation mais une utilisation locale en vue d'accroître la productivité dans l'agriculture de la région,

- D'autres gisements naturels (pétrole, sel marin, ...) font l'objet de permis de recherche ou d'études ainsi que certains minéraux ou produits secondaires (potasse, lignite, titanium, ...) existant dans les gisements principaux cités précédemment.

D'une manière générale, la politique du gouvernement est de faire confiance au secteur privé pour la mise en oeuvre des projets de développement de l'industrie minière (SNIM et SAMIA non comprises) tout en gardant la maîtrise du secteur (information, législation, octroi des permis, ...)

d) Industrie de la pêche : ce secteur est considéré comme le secteur privé le plus dynamique et celui dont le taux de croissance à l'exportation est le plus élevé.

Il représentait 9 % du produit national brut en 1984 et environ 43 % des exportations.

Néanmoins des investissements importants restent nécessaires pour moderniser la flotte mauritanienne évaluée à 115 unités environ.

Les infrastructures portuaires doivent également être développées ainsi que les capacités du personnel.

La capacité de production mauritanienne annuelle actuelle est évaluée à 500.000 - 700.000 tonnes. Les exportations se sont élevées en 1985 à 372.000 tonnes.

La politique du gouvernement vise à apporter son soutien au secteur privé mauritanien en vue d'accroître le développement du secteur de la pêche par le biais d'un programme d'actions à moyen et long terme, tout en encourageant les participations étrangères.

Des mesures en faveur du développement de la pêche artisanale sont également en cours par le biais d'une société d'économie mixte.

Les industries de transformation du secteur de la pêche sont encore insuffisamment développées. Elles concernent la conservation, la congélation, la farine de poisson et la salaison.

e) Secteur industriel : ce secteur comporte (indépendamment des industries liées aux mines, à la pêche et à l'agriculture mentionnées précédemment) :

- un secteur para-public qui comprend lui-même essentiellement :

- . la Samia (Société Arabe des Industries Métallurgiques), fabrication de plâtre à partir de gypse - 60 personnes,
- . la SNC (Société Nationale de Confection) en arrêt provisoire de fonctionnement en attendant une reprise éventuelle par le secteur privé. Effectif théorique 100 personnes.
- . la SAFA (Société Arabe du Fer et de l'Acier). Il s'agit d'une aciérie électrique, précédemment unité de la SNIM et actuellement en cours de remise en état. L'effectif théorique est de 200 personnes,
- . la SOMIS (Société Mauritanienne des Industries du Sucre) qui est une raffinerie agglomérée du sucre. Effectif 400 personnes.
- . un projet d'usine de traitement de la canne à sucre dans le sud du pays (projet à long terme. Emploi 1.000 à 2.000 personnes).
- . un projet de pelletisation.

- Un secteur privé en développement remarquable et qui comporte :

- . 23 unités industrielles en fonctionnement,
- . 13 projets agréés,
- . 10 projets ayant obtenu l'avis favorable de la Commission Nationale des Investissements,
- . 16 projets en cours d'agrément.

Les unités industrielles en fonctionnement sont le plus souvent des PME de 9 à 60 salariés qui réalisent des produits de consommation grand public pour la majorité d'entre elles (liste en annexe 4).

Les produits et emplois des projets agréés et non agréés sont listés en annexe.

f) Secteur de l'artisanat : ce secteur peut être d'un apport très important dans la perspective d'industrialisation du pays par le biais notamment des entreprises de ce secteur qui exercent des métiers s'apparentant au secteur industriel :

- ateliers de réparation mécanique et électrique,

- menuiserie métallique,
- fonderies artisanales,
- métiers du bâtiment.

Ce secteur est actuellement mal connu et peu structuré.

Les statistiques sont peu nombreuses, peu fiables et souvent anciennes en raison de l'absence d'enquêtes et de l'inexistence d'un cadre juridique. Il était évalué à 50.000 personnes en 1975 et actuellement à 14 % de la population active. Les autorités de tutelle ont entrepris différentes actions en vue :

- d'établir un projet d'ordonnance concernant le statut de l'artisanat,
- de structurer le secteur par le biais de coopératives notamment,
- d'apporter un soutien au développement (promotion, organisation de manifestations, lieux d'exposition, ...).

V SYNTHÈSE DE L'EXISTANT

EN MATIÈRE D'INFORMATION INDUSTRIELLE

V.1 SITUATION ACTUELLE

Il n'existe pas actuellement de centre d'information industrielle en Mauritanie ; une tentative avait eu lieu en 1982 avec la création d'un centre de documentation rattaché à un service du Ministère de l'Industrie chargé de la promotion du secteur industriel.

Cette tentative s'est soldée, pour des raisons diverses, par un échec et le fonds documentaire initial a même disparu ; seuls quelques équipements annexes sont restés.

D'une manière générale, l'information de type industriel, technologique, scientifique, économique, statistique, factuel ou bibliographique, est actuellement en Mauritanie :

- faible en volume donc incomplète (pour des raisons liées à la collecte d'information),
- dispersée donc difficile d'accès,
- souvent non à jour et non validée.

- parfois redondante et contradictoire (quand les informations sont d'origines différentes).

Il y a, en particulier, peu d'informations disponibles à l'heure actuelle pour guider les investisseurs potentiels privés vers le secteur industriel d'où la nécessité d'une meilleure connaissance de ce secteur et de son potentiel de développement.

En dépit de la situation générale précédemment décrite, commune à de nombreux pays en développement, une tendance générale vers une meilleure maîtrise de l'information se dessine actuellement grâce, notamment, à l'utilisation de moyens décentralisés de traitement de l'information tels que les micro-ordinateurs.

L'outil informatique permet, en effet, de mémoriser facilement l'information, de la modifier et la traiter (interrogations, traitements divers, éditions, ...) à des coûts réduits depuis l'avènement de la micro-informatique et de la bureautique.

De nombreuses administrations utilisent d'ores et déjà la micro-informatique en Mauritanie et des projets sont également en cours dans différents organismes, dans l'administration et dans le secteur privé (à la SNIM par exemple) ; de ce point de vue, la Direction de l'Industrie a pris un certain retard que le Centre d'Information Industrielle pourrait aider à combler, partiellement et provisoirement au moins, en assurant certains traitements de données pour le compte de cette Direction.

La Mauritanie dispose également d'équipements informatiques lourds en nombre très réduit (Ministère de l'Economie et des Finances, SNIM, ...) ; la Direction des Douanes met, par ailleurs, en place un réseau de micro-ordinateurs sur l'ensemble du territoire.

V.2 ANALYSE

La situation actuelle résulte bien entendu de plusieurs facteurs généraux ou spécifiques :

- jeunesse et faiblesse des infrastructures des administrations et du secteur industriel lui-même,
- faiblesse des ressources humaines et financières et des moyens matériels,
- isolement géographique relatif du pays,
- formation absente ou insuffisante du personnel,
- mise en place souvent récente et inachevée des procédures d'enquête pour la collecte des données (entreprises, importations, exportations, ...).

- problèmes résultant de validation, de traitement, de consolidation et de diffusion de l'information,
- absence de coordination entre les administrations traitant d'informations de même nature,
- absence de prise de conscience et/ou de motivation chez certains responsables du Secteur Public ou Privé en ce qui concerne la nécessité de la maîtrise du problème de l'information pour le développement industriel du pays,
- absence d'un centre d'information industrielle,
- absence d'un centre informatique national,
- absence de réseau formel d'échanges d'informations.

Parmi les conséquences qui résultent de la situation générale précédemment décrite, on peut citer les faits suivants :

- les centres ou services d'information ou de documentation sont souvent sous-utilisés, y compris dans le secteur privé, car ils ne disposent que d'une partie des informations répondant aux besoins des utilisateurs,
- de nombreux utilisateurs (entreprises, services, personnes) ont constitué leur propre système d'information parfois en double avec d'autres services et par des moyens divers : sources extérieures au pays, relations personnelles, voyages, ...).

V.3 SYNTHÈSE DES BESOINS RECENSES

Ces besoins concernent principalement :

- l'information technologique et scientifique en général et en particulier, celle relative aux transferts de technologie de fabrication avec adaptation aux conditions locales,
- l'information sur les brevets et la propriété industrielle de manière générale,
- l'information sur la législation fiscale et douanière principalement Mauritanienne, sur les accords bi-latéraux et régionaux, ...
- l'information économique et statistique propre à la Mauritanie :
 - . production par secteur , sous-secteur d'activité,

- . production par entreprise (une quarantaine d'entreprises),
- . capacités, théoriques et réelles,
- . exportations et importations par produit en valeur et en quantité,
- . marché intérieur par produit et créneaux commerciaux
- . investissements et projets en cours,
- . résultats d'études sectorielles et conjonctuelles,
-
- une information économique et statistique synthétique de même nature sur d'autres pays (pays arabes, pays voisins d'Afrique Noire, etc. ...),
- une information diversifiée axée principalement (mais non exclusivement) sur la Mauritanie : exemples :
 - . fichier des centres et sources d'information et caractéristiques correspondantes,
 - . fichier des centres de formation (Mauritanie et pays arabes, pays voisins),
 - . fichier des investisseurs, des sources de financement, des bureaux d'études économiques, ...
 - . répertoires-guides sur les produits et activités avec fournisseurs et prestataires de services en Mauritanie.
- des répertoires et annuaires de sociétés, produits, services, centres et instituts divers étrangers et notamment arabes.

Remarque :

a) Cette liste n'est pas exhaustive et doit être constamment tenue à jour en fonction des besoins.

b) Elle ne tient pas compte des informations plus détaillées sur les entreprises requises par les administrations de tutelle (technique et financière).

V.4 TYPOLOGIE DES UTILISATEURS ET DES PRODUCTEURS D'INFORMATION INDUSTRIELLE

Les utilisateurs sont principalement :

- les entreprises (services études, développement, marketing, techniques, achats, ...).
- les promoteurs et investisseurs publics et privés,
- les organismes, publics et privés, mauritaniens et étrangers, dont la vocation est de traiter l'information industrielle,
- les administrations de tutelle du secteur industriel,
- des utilisateurs divers (experts internationaux, étudiants, chercheurs, économistes, ...).

Remarque :

a) les utilisateurs sont souvent également producteurs d'information par traitement de l'information primaire.

b) le fonctionnement d'un réseau d'information formel ou informel fait que les acteurs du réseau sont généralement à la fois producteurs et utilisateurs d'information.

V.5 CENTRES ET SOURCES D'INFORMATION INDUSTRIELLE RECENSEES

L'annexe 2 présente, à titre d'information, la liste des centres, sources ou systèmes d'information industrielle, existants ou en projets recensés au cours de la mission, liste bien entendu non exhaustive et qu'il conviendra de compléter dès la mise en oeuvre du projet.

V.6 CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

L'analyse et la synthèse de l'existant ont permis de mettre en évidence une série de besoins en matière d'information industrielle.

Seul un service ou un centre spécialisé et dédié à la gestion de l'information industrielle sera capable de répondre progressivement, correctement et durablement à ces besoins si les conditions nécessaires préliminaires à sa création et à son fonctionnement sont réunies.

Ce centre n'aura pas vocation à gérer seul l'information industrielle en Mauritanie.

Il aura par contre à jouer un rôle de plaque tournante et de relais préférentiel à ce niveau en, liaison avec avec les autres administrations et organismes concernés du pays.

Les propositions concernant les caractéristiques et le fonctionnement de ce centre sont développées au chapitre suivant.

VI LE CENTRE D'INFORMATION

INDUSTRIELLE MAURITANIEN

VI.1 OBJECTIFS

Les objectifs suivants peuvent être fixés au centre d'information.

- V.1.1 Fourniture de tout type d'information aux personnes travaillant dans le secteur industriel et dans les secteurs qui s'y rattachent.
- V.1.2. Fourniture de l'information requise par les investisseurs et les organismes financiers à l'intérieur ou à l'extérieur de la Mauritanie.
- V.1.3. Servir de centre et de relais privilégié au niveau du réseau mauritanien d'information industrielle et d'interlocuteur privilégié au niveau du réseau arabe d'information industrielle en ce qui concerne l'information proprement mauritanienne.
- V.1.4. Développement d'un système d'information susceptible de servir de modèle vis à vis d'autres centres à créer ou existants au sein du réseau national d'information industrielle.
- V.1.5. Développement d'une infrastructure technique opérationnelle incluant la formation du personnel dans le domaine de l'information.
- V.1.6. Activité de conseil auprès du Ministère de l'Industrie et des Mines en matière de collecte et de traitement de l'information, plus particulièrement auprès de la Direction de l'Industrie.

VI.2 FONCTIONS PRINCIPALES

Pour être en mesure de remplir les objectifs précités le centre doit assurer les fonctions suivantes :

- VI.2.1 Recensement des sources d'information, sélection et collecte (directe ou indirecte) de l'information quelle que soit son origine et sa forme :
- données factuelles ou données référentielles,
 - données textuelles, numériques, graphiques, ...
 - ouvrages, répertoires, annuaires, ...
 - actes de congrès, publications diverses, périodiques,
 - rapports, bilans d'activités, ...
 - microfiches, microfilms,
 - audiovisuels,
 - ...
- VI.2.2 Tenue à jour régulière des informations ; suivi d'acquisitions (ouvrages, périodiques, documents divers)
- VI.2.3 Organisation, mémorisation, traitement et diffusion de l'information auprès des différents types d'utilisateurs au moyen des techniques modernes correspondantes (outils informatiques notamment).
- VI.2.4 Mise en oeuvre des procédures classiques de traitement et de diffusion :
- accès à la bibliothèque avec aide à la consultation
 - diffusion sélective de l'information,
 - services d'actualités et d'alerte,
 - bibliographies spécialisées,
 - publication d'annuaires et de répertoires simplifiés,
 - services de reproduction,
 - publication de données statistiques,
 - ...
- VI.2.5 Service questions/réponses aux utilisateurs (en utilisant les différentes sources possibles d'information à l'intérieur du pays).

- VI.2.6 Actions de conseil auprès du Ministère de tutelle et plus particulièrement auprès de la Direction de l'Industrie en matière de collecte d'information (type d'information, support, périodicité, procédures, traitement, ...) et actions de même nature auprès d'autres administrations ou organismes en matière d'information industrielle ou sein du réseau mauritanien d'information industrielle.
- VI.2.7 Actions et sensibilisation et de formation des utilisateurs à l'utilisation de l'information.
- VI.2.8 Coordination avec les autres organismes concernés par les activités du centre et par l'information industrielle en général, pour une répartition optimale des tâches et une normalisation des méthodes d'enregistrement de l'information (bases bibliographiques notamment).
- VI.2.9 Coopération avec l'AIDO en vue de la création et de la formalisation du réseau arabe d'information industrielle.
- VI.2.10 Développement des capacités du personnel appelé à assurer les fonctions précitées).

VI.3 ORGANISATION DU CENTRE

VI.3.1 Structure de rattachement du centre d'information

Le centre d'information étant à créer entièrement puisqu'il n'existe actuellement aucune structure préexistante susceptible de servir de base de départ, plusieurs possibilités sont théoriquement ouvertes :

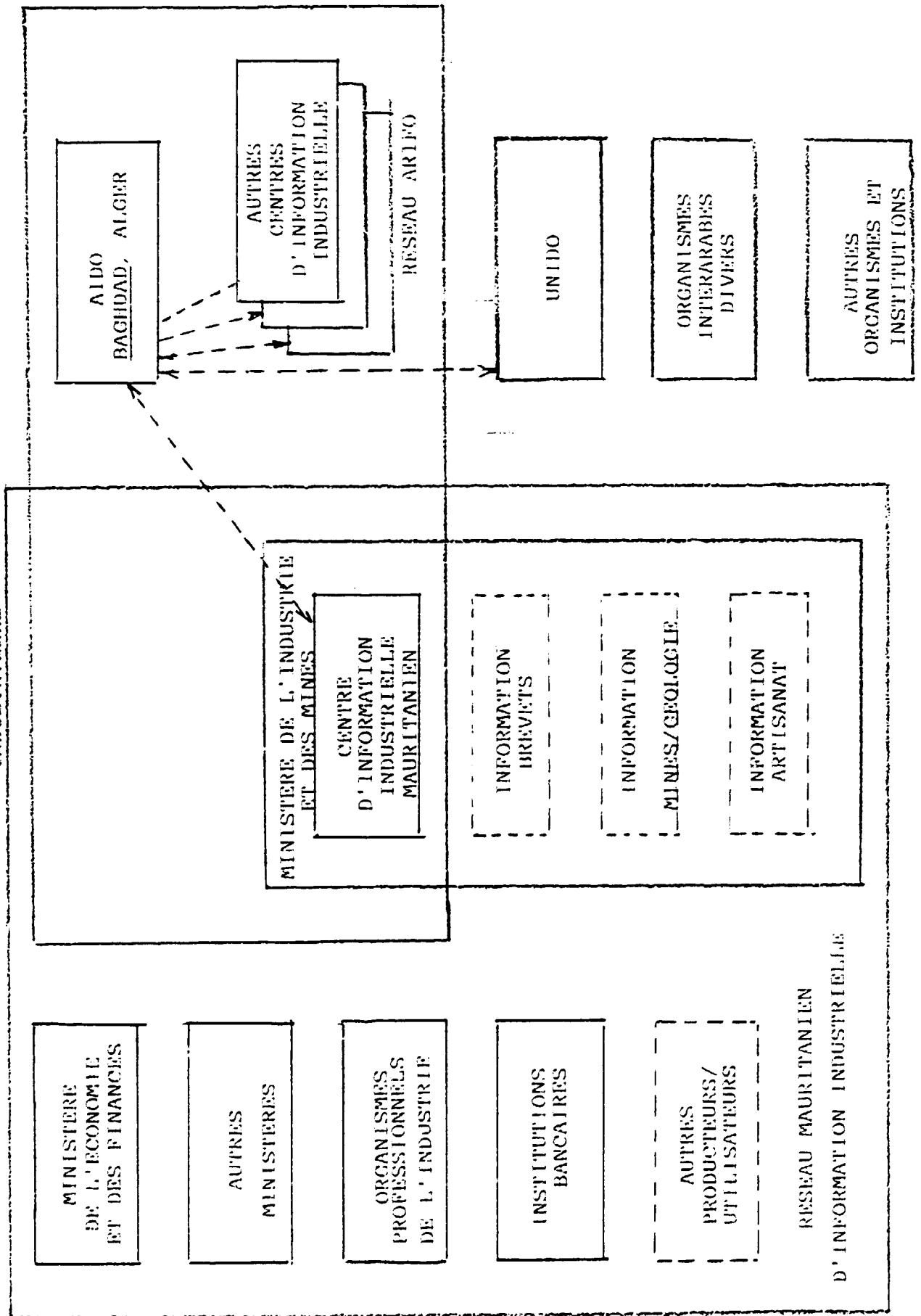
- a) centre autonome à statut d'établissement public et à financement entièrement public ou mi-public, mi-privé.
- b) centre rattaché directement au Ministère de l'Industrie et des Mines avec deux variantes possibles (voir schéma des réseaux d'information en page suivante).
 - b.1) centre rattaché directement au cabinet du ministre.
 - b.2) centre intégré dans la structure de la Direction de l'Industrie.

Remarques :

La solution de type b.1 donne une assise plus importante au centre et une autonomie plus grande avec possibilité d'évolution vers un statut d'organisme public avec concours financiers éventuels extérieurs.

La solution de type b.2 restreint sa liberté d'action et son autonomie, avec les risques de devenir un outil ou service plus ou moins exclusif de la Direction de l'Indus-

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES
RESEAUX D'INFORMATION
INDUSTRIELLE



trie, mais privilégie et facilite les liaisons avec les services de cette Direction.

Le choix de la solution à retenir devrait être effectué par le Ministre de tutelle en fonction des avantages et inconvénients de chaque solution dans une optique d'efficacité maximum et de respect des objectifs.

VI.3.2 Activités principales et structure interne du centre d'information

Avant-propos : une démarche réaliste et pragmatique a été retenue dans l'optique de la création du centre ce qui signifie qu'il a paru préférable, vu le contexte général, de mettre en place des structures et des moyens modestes mais efficaces et adaptés à l'environnement plutôt qu'une structure lourde nécessitant, dès le départ, un effectif important et spécialisé et des équipements coûteux ; partant de rien, la création du centre sera en elle-même une action de haute importance et un élément tout à fait positif ; ce centre devra pouvoir évoluer en fonction des besoins et de l'efficacité dont il aura fait preuve durant les deux premières années de son existence.

On doit par ailleurs bien mettre l'accent sur le fait que la fonction du centre sera triple :

- INFORMATION,
- DOCUMENTATION,
- BIBLIOTHEQUE.

Il ne se limitera donc pas à une simple bibliothèque et un service de documentation mais sera également appelé à collecter des données et à gérer des banques de données factuelles statistiques, économiques, technologiques principalement mauritaniennes : fichiers, divers, répertoires, tableaux statistiques, répondant aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs. Les activités principales du centre devraient ainsi être les suivantes :

VI.3.2.1 Constitution et gestion d'un fonds documentaire et d'une base de données documentaire

- acquisitions : abonnements, souscriptions, dons, dépôts, échanges, acquisitions diverses, ...
- analyse documentaire : sélection des documents à analyser, catalogage, indexation, résumé (éventuel) classification,

- constitution des fichiers manuels et automatisés,
- gestion de la bibliothèque : circulation éventuelle de certaines revues, prêts, éditions (catalogues, acquisitions, service actualités, ...), services aux visiteurs, contrôles, bilan d'activité annuel et prévisions.

La gestion du fonds documentaire nécessite l'utilisation de différents outils de travail :

- . thesaurus,
- . classification,
- . tables de codes,
- . normes de catalogage,

à définir en liaison avec l'AIDO.

L'application de gestion documentaire devra être mise en place progressivement sur micro-ordinateur.

VI.3.2.2 Constitution, exploitation et mise à jour de banques de données factuelles

- identification des applications à mettre en oeuvre (répertoires, fichiers divers, tableaux statistiques, ...),

mise au point des procédures de collecte, directe ou indirecte, de l'information, de validation et de mise à jour en liaison avec les producteurs de l'information,

- structuration de l'information et mise au point des traitements à effectuer,
- enregistrement et traitement de l'information.

La mise en oeuvre de ces applications doit répondre aux besoins internes du centre d'information (répertoires des services et des principaux utilisateurs, etc, ...), aux besoins des utilisateurs et, en particulier, aux besoins de l'administration de tutelle.

Ces applications seront mises en oeuvre sur micro-ordinateur PC compatible à l'aide des outils logiciels classiques utilisés en bureautique (traitement de texte, tableur, gestionnaire de fichiers, ...).

VI.3.2.3 Services d'information et de documentation

Le centre doit être en mesure, à partir des outils mis en place, (fonds documentaire de la bibliothèque, banques de données factuelles, ...) de répondre aux besoins des utilisateurs par les moyens usuels :

- système questions/réponses,
- Etablissement, mise à disposition en consultation et/ou diffusion systématique, ou à la demande, de publications diverses :
 - . rapports, annuaires, catalogues, index,
 - . tableaux statistiques,
 - . publications spécialisées,
 - . revues d'actualité,
 - . bibliographies sélectives sur profil,
 - . journal d'actualités.
 -

en restant à l'écoute permanente des utilisateurs.

VI.3.2.4 Traitements informatiques

Le centre d'information devra s'équiper dans les délais les plus rapides d'un micro-ordinateur PC AT (compatible IBM) en version mono-poste pour les premières applications (création de fichiers, tableaux, éditions, ...) et dans un délai inférieur à un an (ou simultanément) d'un second système identique pour des raisons de sécurité et des travaux divers (saisie, formation, traitement de texte).

Le choix du constructeur devra être fait (bien qu'il s'agisse de micros compatibles) en coordination avec les administrations mauritaniennes chargées de la normalisation et de la standardisation des matériels (pour faciliter notamment la maintenance des équipements).

Au niveau des logiciels, les systèmes devront être équipés des logiciels bureautiques usuels :

- traitement de texte (WORD par exemple),
- tableur (MULTIPLAN 2 ou LOTUS 1, 2, 3),
- gestionnaire de fichier (DBASE III + par exemple),

- logiciel de recherche documentaire (si nécessaire),
- MS/DOS, et ARAB/DOS (système d'exploitation).

Remarques :

a) En ce qui concerne les logiciels de gestion documentaire, la version actuelle de MINISIS n'est pas portable sur micro-ordinateur mais une version serait en cours de réalisation ; il sera donc utile de se tenir au courant de la date précise de mise à disposition de ce produit et de prendre une décision en conséquence :

- solution d'attente ou
- saisie initiale du fonds sous un autre logiciel de recherche documentaire (portable sur micro) ou sous un logiciel de gestion de fichier tel que DBASE III + ou TEXTO qui comporte une version en arabe.

b) Compte tenu du volume relativement faible du fonds documentaire, quelques milliers de références à échéance de 3 à 4 ans, il n'est pas indispensable de disposer d'un logiciel sophistiqué (gestion de thesaurus, tous opérateurs booléens, troncature, etc, ...).

c) Compte tenu par ailleurs, des problèmes de communication et de la dimension modeste du fonds documentaire, une liaison ON LINE avec le centre de l'AIDO ne présente pas d'intérêt vital.

On peut toutefois envisager des échanges d'information sur disquettes au format 5 pouce 1/4, après accord sur les formats des données bibliographiques et, ultérieurement l'utilisation de compacts disks (CD-ROM).

Les systèmes informatiques devront également être équipés d'une imprimante "qualité courrier" et d'un onduleur pour la protection contre les coupures de courant et les sautes de tension

Les études et traitements informatiques comprennent notamment :

- l'identification et la définition des applications (structures des fichiers, des tableaux, des formats d'édition, ...),
- les travaux éventuels de programmation afférents,

- la saisie informatique des données et les contrôles afférents,
- la constitution des fichiers, tables d'index, tables de codes, ...
- la tenue à jour des fichiers et tableaux,
- l'exploitation : interrogation, traitements divers, éditions, etc, ...

VI.3.2.5 Coordination et relations extérieures

Le Centre d'Information Industrielle doit être en contact permanent avec :

- les utilisateurs actuels et potentiels du Centre,
- les producteurs d'information,
- les partenaires du réseau Mauritanien d'information et du réseau extérieur d'information (AIDO principalement, UNIDO, autres organismes arabes ou étrangers).

Les partenaires des réseaux Mauritanien et étrangers constituent une catégorie particulière de producteurs et d'utilisateurs.

Les réseaux sont actuellement, sauf dans le cas de l'AIDO informels et il conviendra, bien entendu, de structurer et de formaliser progressivement les liens avec les différents partenaires Mauritaniens et non Mauritaniens (liste des partenaires, caractéristiques, nature des liens et des échanges).

La Direction de l'Industrie sera en relation étroite avec le Centre d'Information Industrielle notamment en tant que producteur de données ; le centre ne disposera pas en effet de personnel enquêteur mais il pourra jouer un rôle de conseil sur les modalités de lancement et de traitement des enquêtes et assurer lui-même, en liaison avec la Direction de l'Industrie, le traitement informatique des données collectées et d'autres traitements éventuels (résultats d'enquêtes sectorielles ou conjoncturelles, etc, ...).

Le centre devra également jouer un rôle de coordination et éventuellement de conseil (harmonisation des traitements sur les bases documentaires, les banques de données factuelles, etc, ...) vis à vis des autres Directions (Mines et Artisanat) du Ministère de tutelle et des autres administrations ou organismes concernés.

VI.3.2.6 Information et formation

Le centre doit jouer un rôle important d'information et de formation à l'intérieur et à l'extérieur du centre.

Information

Le centre doit se faire connaître auprès des producteurs et des utilisateurs d'information industrielle. Il devra assurer sa propre promotion dès qu'il sera en mesure de rendre des services concrets en mettant, par exemple, à disposition des utilisateurs et des visiteurs du centre une notice de présentation du centre (objectifs, moyens, services actuellement offerts, projets, ...).

Cette présentation facilitera par ailleurs la formalisation des liaisons avec les membres des réseaux d'information.

Formation

Elle concerne le personnel du centre dans les domaines suivants :

- techniques documentaires et de gestion de bibliothèques,
- micro-informatique,

mais également les utilisateurs du centre d'information, pour lesquels il s'agit davantage d'une action de sensibilisation.

VI.3.2.7 Structure initiale du Centre d'Information Industrielle

A titre de proposition, la structure et l'équipe initiale du centre pourrait être la suivante :

1. Responsable du Centre :

De nationalité Mauritanienne, issu de préférence du Ministère de tutelle et ayant une bonne connaissance de cette administration et, si possible, des autres ainsi que du problème général de l'information industrielle.

Il aura notamment à charge :

- la gestion administrative et financière du centre,
- la coordination extérieure, les relations avec les partenaires des réseaux Mauritaniens et étrangers en coopération avec l'expert chargé de l'assistance technique,

- la responsabilité de la sécurité du centre et en particulier de la bibliothèque et des équipements,
- la fonction "Information" et "Documentation" avec l'assistance technique de l'expert et la collaboration du documentaliste-bibliothécaire,
- la fonction Edition également en coopération avec l'expert et le documentaliste-bibliothécaire.

2. Expert assistant technique

Le centre devrait bénéficier pendant 2 à 3 ans au moins de l'assistance d'un expert ayant les compétences suivantes :

- information industrielle,
- systèmes d'information et de documentation,
- mise en place d'applications bureautiques sur micro-ordinateur.

Cet expert serait notamment chargé des actions suivantes :

- formation dans les domaines précités,
- conception et mise en place des applications informatiques (banques et bases de données) sur le micro-ordinateur du centre en liaison avec le responsable en titre du centre et avec la coopération du documentaliste-bibliothécaire (pour la saisie de données notamment),
- conseil au niveau interne :
 - . activités et développement du centre,
 - . stages de formation, ...
 - . recrutements, acquisition du fonds et des équipements,
- conseil au niveau extérieur, notamment vis à vis de Direction de l'Industrie,
- coordination et relations extérieures notamment en ce qui concerne les aspects techniques, collecte de données, formulaires, traitements informatiques, échanges de données au sein des réseaux, etc.

- suivi et contrôle des travaux d'impression et de diffusion.

3. Documentaliste - bibliothécaire

Dans un premier temps (6 à 12 mois) le centre devrait pouvoir disposer d'un seul documentaliste-bibliothécaire et procéder ensuite, au recrutement d'une seconde personne en fonction de la charge réelle qui sera observée, laquelle dépendra de la demande (des utilisateurs).

Cette personne aura notamment à charge :

- la gestion du fonds documentaire et de la bibliothèque (acquisitions, abonnements, prêts, circulation, ...),
- l'analyse documentaire, catalogage, indexation, ...
- la participation à l'activité d'information et de documentation,
- la participation à la saisie informatique des données (après formation) et aux travaux d'impression et de diffusion,
- l'accueil et l'information des visiteurs du centre.

VI.4 ACTIONS, APPLICATIONS ET SOURCES A DEVELOPPER EN PRIORITE

A titre de proposition, les actions, applications et services à développer en priorité pourraient être les suivants :

- 1- prise en charge des locaux affectés au centre d'information,
- 2- lancement d'une procédure de recrutement d'un bibliothécaire-documentaliste, établissement du profil, stage préalable éventuel, ...
- 3- constitution du fonds documentaire initial par accords avec : AIDO, UNIDO, administrations, organismes divers mauritaniens et étrangers, ...
- 4- commandes des équipements :
 - . micro-ordinateurs et périphériques,
 - . photocopieuse et machine off-set,
 - . lecteur de microfiche,
 - . onduleur.

5- établissement d'un dossier méthodologique d'analyse documentaire et enregistrement initial sur fiches des documents,

6- établissement de la liste formelle des partenaires mauritaniens et non mauritaniens des réseaux d'information avec enquêtes éventuelles complémentaires :

- . nom du partenaire,
- . nom du correspondant,
- . adresse,
- . caractéristiques,
- . liens actuels ou en projet,
-

Enregistrement informatique et édition sur imprimante ;
mise à jour régulière,

7- établissement de la typologie des utilisateurs (utilisateurs individuels ou groupe d'utilisateurs) :

- . nom/identification,
- . adresse,
- . type (entreprise, investisseur, ...),
- . nature des besoins,
- . etc ...

Enregistrement informatique et éditions sur imprimante ;
mise à jour régulière,

8- création de fichiers/répertoires divers :

- . fichier d'entreprises industrielles (une quarantaine),
- . fichier des projets industriels,
- . fichiers des bibliothèques mauritaniennes disposant d'un fonds documentaire économique/technique/scientifique,,

. fichier des centres de formation concernés par le projet,

. . . .

Remarques :

Ces fichiers sont peu volumineux (quelques dizaines d'enregistrements par fichier) .

Il devrait être possible de créer ces fichiers à partir des données disponibles et de faire les mises à jour et validations dans un deuxième temps.

- 9- banque de données statistiques mauritaniennes. Selon les volumes et les types de données, celles-ci seront enregistrées ou non dans le micro-ordinateur.

Si les volumes sont suffisamment faibles, les données seront enregistrées (données détaillées et/ou données récapitulatives ou consolidées).

Si les volumes sont trop importants, le centre intégrera dans le fonds documentaire de la bibliothèque les documents, rapports, listings correspondants, et dans la banque de données uniquement les données essentielles.

Les travaux à effectuer dépendront donc des besoins, des volumes, de la nature des informations et des travaux similaires éventuels réalisés dans d'autres centres ou organismes (voir en particulier la banque de données statistiques de l'AIDO en cours de création).

- 10- automatisation du fonds documentaire : bien que non prioritaire en raison des faibles volumes initiaux et de la charge qu'elle représente, l'automatisation du fonds documentaire est utile mais devrait être programmée sur une assez longue période.

Elle permettra :

- . de mieux contrôler le fonds documentaire,
- . de l'interroger donc de faciliter et d'accélérer les recherches partir d'un certain volume de documents,
- . de faciliter à terme les échanges et les regroupements éventuels de fonds documentaires.

- 11- traitements bureautiques : le micro-ordinateur permettra d'élaborer les documents destinés à l'impression et à la diffusion de répertoires, listings, rapports, tableaux, etc. ... pour les besoins propres du centre et, dans la mesure de ses disponibilités, pour ceux des services de la Direction de l'Industrie directement concernés.

VI.5 LIAISONS AVEC LES AUTRES CENTRES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Remarque préalable : le centre sera équipé de micro-ordinateurs PC compatible (modèle AT) ; leur raccordement à des systèmes informatiques extérieurs (micro ou mini ou main frame) ne se justifie pas en raison de la nature des applications, des faibles volumes et des contraintes locales, matérielles et financières ; il n'est pas non plus envisageable de raccorder ces micros aux réseaux internationaux auxquels sont connectés les grands serveurs internationaux gérant les bases de données internationales (DIALOG, TELESYSTEMES, ESA-IRS, ...), la Mauritanie ne disposant pas actuellement d'accès à ces réseaux.

Les liaisons ON LINE sont donc exclues pour encore quelques années ; par contre, il est envisageable d'échanger actuellement ou prochainement des informations sur des supports magnétiques ou optiques.

VI.5.1 Liens avec les autres centres ou systèmes d'information Mauritaniens

On doit citer en premier lieu :

- la bibliothèque du service de la propriété industrielle,
- la bibliothèque du service des mines.

Le Centre d'Information Industrielle devrait assurer un rôle de conseil et de coordination vis à vis de ces deux unités, notamment en matière de gestion documentaire, de gestion de bibliothèque et d'automatisation des fonds documentaires pour le service des mines ; une coordination doit également s'instaurer au niveau des acquisitions de documents et des relations vis à vis des organismes extérieurs.

En ce qui concerne les autres centres ou systèmes d'information et de documentation mauritaniens, les liaisons devraient être établies par négociation d'accords bilatéraux en matière d'échanges d'information et de documents de manière à structurer le réseau et à formaliser les échanges ; à ce titre le centre pourra utilement jouer un rôle de coordination en provoquant des réunions de coordination pour l'analyse des problèmes soulevés par la collecte, la validation, la structuration et la présentation et la diffusion des données.

Le centre devra également suivre les nouveaux projets de systèmes d'information pour éviter les duplications de travaux et oeuvrer dans le sens d'une coordination et d'une efficacité accrue.

VI.5.2 Liens avec les centres situés à l'étranger

Ils concernent notamment les liens avec :

- l'AIDO,
- l'UNIDO,
- les autres organismes spécialisés (OFA, OAPI, etc, ...),
- les serveurs de bases de données internationales.

a) Cas de l'AIDO

Les liens doivent être développés selon la politique définie par l'AIDO en matière de réseau et d'échanges d'information. Cette politique devrait être modulée en fonction du pays concerné par les échanges d'information en prenant en compte les besoins spécifiques du pays, les moyens dont il dispose et notamment le système informatique dont il est équipé le Centre d'Information Industrielle.

Dans le cas de la Mauritanie, les échanges informatiques peuvent concerner :

- des fichiers de données statistiques ou technologiques,
- des fichiers bibliographiques spécialisés peu volumineux (sous réserve de compatibilité des formats bibliographiques), les échanges s'effectuant par disquettes au format 5 pouces 1/4.

Il serait par ailleurs souhaitable que l'AIDO étudie, mette au point puis à disposition des Centres d'Information Industrielle qui seront équipés de micro (PC compatibles) des outils papier (catalogues, index, listings, ...) et/ou informatiques simples (jeu de disquettes par exemple) leur permettant d'avoir un accès quasi-immédiat aux références des bases de données de l'AIDO, en évitant ainsi les délais "questions/réponses" qui peuvent parfois être pénalisants.

En ce qui concerne les échanges d'informations autres qu'informatiques entre les partenaires du réseau d'information de l'AIDO, ils sont actuellement assurés par les méthodes classiques (systèmes questions/réponses, DSI, publications diverses, ...).

Pour les Centres d'Information Industrielle nouvellement créés, le support de l'AIDO est particulièrement précieux ; ces centres devraient donc avoir une connaissance précise et exhaustive des services (nature, délais, coûts, ...) que l'AIDO est susceptible d'offrir sous la forme, par exemple, d'une brochure détaillée éditée spécialement à cet effet.

L'AIDO peut par ailleurs avoir à jouer dans certains cas un rôle de relais et d'orientation vers d'autres organismes ou établissements ce qui nécessite également d'être précisé.

b) Cas de l'UNIDO

Le fonds documentaire de l'UNIDO est actuellement directement accessible à l'AIDO, ce fonds étant microfiché avec un accès par catalogues (index et références accompagnées de résumés) ; ces catalogues devraient être diffusés aux Centres d'Information Industrielle dans la dotation de base, la duplication éventuelle du fonds microfiché pouvant faire l'objet d'une étude technico-économique dans un second temps.

c) Cas des autres organismes spécialisés et des banques de données technologiques internationales

Il serait souhaitable, les fonds de l'AIDO et de l'UNIDO n'étant ni exhaustifs, ni actualisés à bref délais, que le réseau de l'AIDO bénéficie de l'apport des bases de données technologiques internationales implantées sur des serveurs européens ou américains en négociant des abonnements directs ou indirects à ces serveurs.

L'accès à certains réseaux internationaux est possible dans les pays du Maghreb ; le Bureau de l'AIDO d'Alger devrait donc pouvoir étudier et proposer des solutions à ce problème en attendant la diffusion probable sous deux à trois ans de compact disks CD-ROM par des producteurs spécialisés d'information technologique.

Il suffira alors d'équiper les micro-ordinateurs de lecteurs de CD-ROM et des logiciels associés.

VI.6 MOYENS NECESSAIRES

VI.6.1 Ressources humaines

	1ère année	2ème année	3ème année
Responsable du centre	1	1	1
Expert	1	1	1
Documentaliste-bibliothécaire	1	2	2
Total *	3	4	4

* Non compris le personnel de la bibliothèque du Service des Mines et le personnel de la bibliothèque du Service de Propriété Industrielle.

Le profil de l'expert assistant technique est celui défini précédemment :

- information industrielle,
- systèmes d'information, documentation et bibliothèques,
- expérience de l'utilisation et de la mise en place d'applications micro-informatique de type bureautique : traitement de texte, tableur, gestion de fichier, gestion documentaire.

En ce qui concerne le documentaliste-bibliothécaire, une expérience professionnelle dans le domaine est souhaitée, à défaut, un diplôme d'études secondaires au minimum (baccalauréat) et un stage de formation théorique et pratique de bibliothécaire-documentaliste (de trois mois minimum).

VI.6.2 Fonds documentaire

A titre d'hypothèse, les chiffres suivants peuvent être avancés en ce qui concerne les volumes du fonds :

	1ère année	2ème année	3ème année
Monographies (papier)	1.000	2.000	3.000
Périodiques	20	40	60
Microfiches	500	1.000	1.500

Ils dépendront en grande partie du support accordé par l'AIDO, par l'UNIDO et par d'autres organismes nationaux, étrangers, ou internationaux sollicités.

VI.6.3 Equipements

a) 2 micro-ordinateurs PC compatibles AT avec :

- disque dur 20 millions octets,
- carte graphique,
- 512 ko de mémoire centrale,
- 1 module d'extension pour l'utilisation de caractères arabes.

2 imprimantes qualité "courrier" dont une à caractères mixtes latin-arabes,

- 1 streamer pour la sauvegarde des fichiers sur disques,
- 1 onduleur,
- 2 boîtes à disquettes et 50 disquettes vierges (format 5" 1/4).

b) les logiciels afférents :

- systèmes d'exploitation (MS/DOS, ARABDOS),
- BASIC,
- Tableur (MULTIPLAN 2 ou LOTUS 1, 2, 3),
- traitement de texte (WORD, ou TEXTOR),
- gestionnaire de fichier (type DBASE III),
- gestion documentaire (version MINISIS sur micro ou un autre compatible MS/DOS),
- logiciel graphique (compatible avec le tableur),

c) 1 lecteur de microfiches

d) 1 unité off-set

e) 1 photocopieur

f) 1 chariot (pour le transport des documents)

g) 2 armoires à fermeture de sécurité (hauteur normale 1,70 m environ)

VI.6.4 Locaux

Ceux-ci seront mis à disposition par le Ministère de tutelle ; ils devraient comporter au minimum au départ :

- une grande salle destinée à la bibliothèque comportant des rayonnages (qui pourrait être l'ancienne salle utilisée à cet effet),
- deux bureaux,
- une pièce destinée à recevoir l'équipement d'impression off-set,

soit une superficie globale de 120 à 130 m² environ.

Ces pièces doivent bien entendu être équipées des matériels de bureau nécessaires en plus des rayonnages pour les livres.

N.B. Ne sont pas comprises ci-dessus les surfaces correspondant aux antennes du centre situées dans le Ministère :

- bibliothèque de la Section de Propriété Industrielle,
- bibliothèque du Service des Mines.

VI.6.5 Contribution du Gouvernement Mauritanien

Elle devrait se traduire par la mise à disposition du personnel mauritanien requis pour le fonctionnement du centre à savoir deux personnes dès la première année et une troisième en deuxième année ; ce personnel affecté au Centre d'Information Industrielle fait partie intégrante du Ministère de l'Industrie et des Mines.

Elle devrait également se traduire par une contribution financière comprenant :

- un budget de constitution et d'alimentation périodique du fonds documentaire (hors attributions et affectations de documents),
- les coûts de fonctionnement du centre (courrier, communications téléphoniques, fournitures diverses de fonctionnement).

En ce qui concerne les acquisitions, les évaluations financières correspondant aux volumes de documents mentionnés au paragraphe VI.6.2 sont de :

	1ère année (U.M.)	2ème année (U.M.)	3ème année (U.M.)
Livres et documents	2.500.000	2.500.000	2.500.000
Périodiques	350.000	350.000	350.000
Divers	100.000	100.000	100.000

VI.7 BUDGET PREVISIONNEL

VI.7.1 Expert

	1ère année	2ème année	3ème année
Expert international	10 mois	10 mois	10 mois

VI.7.2 Formation

Celle-ci peut être assurée selon le domaine et conjointement :

- par l'expert (formation sur le tas),
- par le biais des stages en :
 - . Mauritanie (bibliothèque nationale),
 - . dans les centres de formation de la région (Sénégal, Maroc, Tunisie),
 - . dans d'autres centres étrangers.

pour le personnel du centre sur la base de deux semaines par an et par personne.

Pour la formation des usagers et partenaires mauritaniens directement concernés par la gestion de l'information industrielle, le centre pourra intervenir comme conseil et éventuellement comme intermédiaire pour la négociation de stages.

VI.7.3 Equipements

	\$ US
- 2 micro-ordinateurs périphériques, onduleur et logiciels	20.000
- équipement off-set	10.000
- autres équipements (photocopieur, lecteur de microfiches, ...)	4.000
Total	34.000

Ce montant correspond aux investissements nécessaires dès la première année.

Pour les années suivantes on devrait tabler sur un montant annuel de 20 % environ de cette somme pour les frais de maintenance.

VI.7.4 Proposition de planning de mise en oeuvre

PROJET DE PLANNING	1ère ANNEE	2ème ANNEE	3ème ANNEE
- Prise en charge des locaux	—		
- Commandes des équipements	—		
- Réception des équipements	—		
- Constitution initiale du fonds documentaire	- - - -		
- Recrutement du documentaliste-bibliothécaire	- - - -		
- Ouverture officielle du Centre	↘		
- Conception et mise en place des applications banques de données et bureautiques			
- Préparation de l'automatisation du fonds documentaire			
- Lancement des opérations d'automatisation du fonds documentaire			
- Mise en place des liaisons avec les partenaires des réseaux nationaux et internationaux			

VI.7.5 Promotion et bilan d'activité du centre d'information

Le centre doit assurer sa propre promotion au fur et à mesure de l'avancement des travaux de constitution des banques d'information et du fonds documentaire et de sa disponibilité à répondre aux besoins des utilisateurs ; il doit le faire au moment adéquat et, de manière générale, solliciter la demande des usagers.

Il doit bien entendu planifier son programme d'activité compte tenu de la charge importante et établir périodiquement un bilan d'activité actuel et prévisionnel à l'attention de l'Autorité de tutelle et des principaux correspondants du Centre d'Information.

VII RECOMMANDATIONS

VII.1 Le Centre d'Information Industrielle Mauritanien doit jouer le rôle d'organe centralisateur de l'information industrielle en Mauritanie pour les besoins du Ministère et ceux des utilisateurs extérieurs (entreprises, investisseurs, administrations et organismes divers).

Il sera rattaché soit directement au Cabinet du Ministre, soit à la Direction de l'Industrie ; dans le premier cas, son statut sera susceptible d'évoluer à terme vers une autonomie plus grande si l'exercice de son activité, les services rendus et son développement le nécessitent.

VII.2 Le centre devrait bénéficier dès sa création d'un soutien actif au niveau le plus élevé et aux niveaux opérationnels du Ministère de tutelle et du support d'organismes tels que l'AIDO, l'UNIDO, le PNUD en vue du financement des moyens nécessaires au démarrage et au fonctionnement du Centre.

VII.3 L'AIDO et l'UNIDO devraient également assister le Centre pour la fourniture ou la mise à disposition de documents et et d'outils de travail indispensables tels que : thesaurus, classification, CDU, manuels de catalogage et d'indexation, etc,...

VII.4 L'AIDO devrait en particulier fournir au Centre :

- des listes de documents et de périodiques à acquérir dans les domaines de l'industrie et de l'économie,
- les études globales ou sectorielles réalisées par l'AIDO concernant la Mauritanie.

- VII.5 L'UNIDO et l'AIDO devraient également fournir au Centre, en copie papier ou sur microfiches, tous documents, rapports, études et publications nécessaires à la constitution du fonds initial de la bibliothèque du Centre en faisant appel, si nécessaire, à la contribution d'autres institutions.
- VII.6 Le Centre devra pour sa part collecter le maximum d'informations auprès du Ministère de tutelle et auprès d'autres administrations ou organismes (Fonds National du Développement, Chambre de Commerce, Fédération des Entreprises Industrielles, etc, ...) :
- études de faisabilité de projets industriels,
 - études sectorielles et conjoncturelles,
 - rapports d'activités d'administrations et d'organismes publics,
 - contrats de réalisation de projets,
 - études diverses, ...
- VII.7 Les documents et données collectés devront être tenus à jour et stockés dans le fonds documentaire et/ou répertoriés et mémorisés dans les fichiers, tableaux, banques et bases de données gérés sur les outils informatiques du Centre (micro-ordinateurs IBM ou compatibles IBM).
- VII.8 Le Ministère de tutelle devra accorder un soutien actif, politique et matériel, au Centre, notamment sur les trois premières années de son existence.
- VII.9 Le Centre devra développer et maintenir des liens avec les autres centres d'information et de documentation en Mauritanie, avec les centres étrangers et principalement avec les centres du réseau arabe d'information industrielle (ARIFO).
- VII.10 Le Centre devra assurer de manière continue la sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de l'information et la formation continue de son propre personnel.
- VII.11 Il devra enfin établir un rapport annuel d'activité présentant le bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées et son programme pour l'exercice à venir.

ETABLISSEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION
INDUSTRIELLE MAURITANIEN
SI/RAB/86/801/11-02
MAURITANIE

Rapport Final

TOME II

ANNEXES

Préparé pour le Ministère de l'Industrie
et des Mines de la République Islamique
de Mauritanie

basé sur les travaux de Georges LEVAIN
expert en système d'information et en
documentation

Organisation des Nations Unies pour le
Développement Industriel
Vienne

SOMMAIRE GENERAL

DES ANNEXES

	PAGES
ANNEXE 1 Liste des personnes rencontrées	1 à 6
ANNEXE 2 Compte-rendus des entretiens	1 à 29
ANNEXE 3 Liste des systèmes et centres d'information ou de documentation traitant d'information industrielle recensés dans l'étude (liste non exhaustive)	1 à 3
ANNEXE 4 Unités industrielles du secteur privé en fonctionnement	1 à 2
ANNEXE 5 Projets industriels du secteur privé	1 à 2
ANNEXE 6 Formulaires d'enquête :	
- Formulaire de la Direction de l'Industrie	1 à 6
- Enquête de production industrielle de la Direction de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances	
. Enquête annuelle	1 à 7
. Enquête trimestrielle	1 à 5
ANNEXE 7 Liste des établissements publics et des sociétés d'économie mixte	1 à 3

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREESI MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

- M. MAHFOUD OULD LEMRABOTT : Ministre de l'Industrie et des Mines
- M. MOHAMADOU DIABY : Directeur de l'Industrie
- M. TAROU OULD SOUDANI : Directeur de l'Industrie par intérim et Chef du Service de la Technologie et propriété industrielle
- M. WAGE OTHMANE : Chef du Service Etudes, promotion industrielle et Suivi de projets
- M. DAHA OULD MOULOUD : Chef de la Section Etudes, promotion industrielle, Suivi de projets et chargé des Relations Extérieures
- M. DIOP AHMADOU EI, HAJ : Chef de la Section d'Assistance Industrielle
- M. DIOP JABRIL MOUSSA : Chef de la Section des Statistiques Industrielles
- M. DIA ISMAIL : Chef du Service du Contrôle de l'Industrie
- M. ABDELKADER OULD SALAH : Directeur des Mines et de la Géologie
- M. DIA SOLEYE : Directeur des Mines et de la Géologie par intérim
- M. WANE IBRAHIM : Chef du Service des Mines
- M. SALEM OULD MOHAMMADOU : Directeur de l'artisanat et du Tourisme
- M. M'BARE DJOP : Chef du Service de l'Artisanat
- M. BA DAMBA BA : Chef du Service du Tourisme

2 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- M. M'HAMED ABDELLAHI OULD
M'HAMED LAMINE : Directeur des Statistiques et
Comptabilité Nationale
- M. N'DONGO MAMADOU LAMINE : Directeur du Plan
- M. OUMAR KELLY : Chef de la Cellule de Secrétariat
de la Commission Nationale des
Investissements
- M. MOHAMED LAMINE OULD
DEIDAH : Directeur du Financement
- M. CHEIKH OULD SIDI
ABDERRAHMANE : Responsable du Centre d'Etudes Démogra-
phiques et Social - Centre de Calcul -
CEDES
- M. ABDELLATIF REMAOUN : Expert BIT
- M. BOUCHENNY : Coopérant auprès de la Direction Tu-
telle des entreprises publiques
- M. JACQUES CATRY : Expert, projet Banque Mondiale
(C.R.E.S.P.P)
- M. MOHAMED OULD MOHAMED
MOKHTAR : Cadre à la Cellule de Réhabilitation
des entreprises du Sect. P.P
- M. BAA ALI : Directeur de l'Informatique
- M. HADRAMI OULD AHMED : Service Informatique (C.R.E.S.P.P.)
- M. DUONG XUAN VU : Expert Informaticien DTCD/FNUAP-CEDES
- M. SALL IBRAHIM : Projet informatique à la Direction des
Douanes

3 MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

- M. BA AHMED : Chef de Projet de Centre d'Information
Commerciale et gestion des Importations
- M. MOUSSAOUI AZAIEZ : Expert CNUCED

4 MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

M. SYE ABDOULAYE : Directeur de l'Energie

5 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

M. CABANNE : Coopérant, Cellule Informatique

6 MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INFORMATION

MME BA DYA : Directrice des Musées et des Bibliothèques

M. ABDEL W EDOUD OULD CHEIKH : Sociologue Chercheur à l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique

7 MINISTERE DE LA PECHE

Direction des Etudes Economiques et de la Réglementation

M. SECK SIDI MOHAMED : Responsable de la Cellule Informatique

8 BANQUE CENTRALE

M. AHMED SALEM OULD HASSEN : Directeur Général par intérim,
Directeur Adjoint des Etudes

9 BANQUE MAURITANIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE COMMERCE

M. MAMOUNE MOHAMED SALEM : Directeur, Direction du Développement

M. TOURE MAMADOU : Direction du Développement

10 FONDS NATIONAL DU DEVELOPPEMENT

M. BABAH HAFED : Chef de Division du Suivi et des Etudes

MME DADOU SOUMARE : Responsable du Service Documentation

11 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- M. SALEK OULD ELY SALEM : Directeur
 M. THIerno KALI : Conseiller Technique

12 CONFEDERATION GENERALE DES EMPLOYEURS DE MAURITANIE

- M. SEYID OULD ABDALLAHI : Secrétaire Général Adjoint

13 FEDERATION DES INDUSTRIES ET DES MINES

- M. AHMED YENGA : Conseiller Juridique et Secrétaire Général par intérim

14 FEDERATION DES INDUSTRIES ET DES ARTISANS DE LA PECHE

- M. DOUDOU FALL : Secrétaire Général
 M. AHMED SIDI REILA : Conseiller Technique

15 CENTRE NATIONAL OCEANOGRAPHIQUE

- M. BA MOUFTAR : Directeur

16 SNIM

- M. YEDALI O. CHEIKH : Directeur Administratif
 M. YAH YA OULD MOHAMED : Attaché de Direction
 M. MOULAYE MELAININE : Directeur du Contrôle de Gestion
 M. BOUGHOURBAL MOULAYE ABASSE : Directeur du Chemin de Fer et du port
 M. JOEL FAVE-LESAGE : Directeur des Etudes et du Développement
 MME TALEB NAGIA : Responsable de la Documentation

17 SAFA

M. MOHAMED MONCEF
GHARDI : Directeur Technique

M. MOHAMED SALEM OULD
TALEB : Directeur Administratif

18 SOMIS

M. OULD CHEIKH MOHAMED : Directeur Général par intérim et Direc-
teur Technique

19 SOBOMA

M. PICHOT JOEL : Directeur d'Exploitation

20 SOMIGEM

M. MOHAMED OULD DEYA : Directeur Commercial et Président du C.A.

M. DUBOIS MARCEL : Directeur Technique

21 SAMIA

M. YEHDIH OULD HASSAN : Directeur

M. SOW ABOU SEMBA : Responsable du Service

22 SMCP

M. FADEL : Directeur Administratif et Financier

23 PNUD
(NOUAKCHOTT)

M. ASKWITH : Représentant Président Adjoint
M. DEWULF : Responsable de Projet
M. AMBO KIBANSA
NGUNZABENGA : Bibliothécaire

24 USAID
(NOUAKCHOTT)

M. BARNET JESSIN : Officer Executive
M. JONES WILLIAM : Responsable des Projets

25 AIDO
(BAGHDAD)

(pour mémoire) : Département de l'Information et de la
Documentatiton

ANNEXE 2

COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

SOMMAIRE DETAILLE

	PAGES
1. Ministère de l'Industrie et des Mines	01
1.1 Cabinet du Ministre	01
1.2 Direction de l'Industrie	04
1.3 Direction des Mines et de la Géologie	05
1.4 Direction de l'Artisanat et du Tourisme	06
2. Ministère de l'Economie et des Finances	06
2.1 Direction Informatique	07
2.2 Direction de la Statistique et la Comptabilité Nationale	07
2.3 Direction de la Tutelle des Entreprises Publiques	08
2.4 Direction de Plan	08
2.5 Direction du Financement	09
2.6 Cellule de réhabilitation du secteur des entreprises para-publiques	10
2.7 Direction des Douanes	10
3. Ministère du Commerce et des Transports	10
3.1 Direction du Commerce, centre d'information commerciale et de gestion des importations	11
4. Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie	11
4.1 Direction de l'Energie	11
5. Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics	11
5.1 Direction des Travaux Publics/cellule informatique	12
6. Ministère de la Culture et de l'Information	12
6.1 Direction des Musées et des Bibliothèques	12
6.2 Institut Mauritanien de Recherche Scientifique (IMRS)	13
7. Ministère de la Pêche	13
7.1 Direction des études économiques et de la réglementation	14
8. Banque centrale	14
9. Banque Mauritanienne pour le Développement et pour le Commerce (BMDC)	14

	PAGES
10. Fonds National des Développements (FND)	15
11. Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	16
12. Confédération générale des employeurs de Mauritanie (C.G.E.M.)	17
12.1 Fédération des industries et des mines	17
12.2 Fédération des industries et des artisans de la pêche (FIAPECHE) à Nouhadibou	18
13. Centre National Océanographique de Mauritanie (Nouadhibou)	19
14. Entreprises industrielles	19
14.1 Société Nationale des Industries Minières (SNIM)	19
14.2 SAFA (Société Arabe du Fer et de l'Acier)	22
14.3 SOMIS (Société Mauritanienne des Industries Sucrières)	23
14.4 SOBOMA (Société de fabrication de boissons gazeuses et de glaces)	23
14.5 Société Mauritanienne d'Industries Générales Modernes (S.O.M.I.C.E.M.)	24
14.6 Société Arabe des Industries Métallurgiques (S.A.M.I.A.)	24
15. Société Commerciale	25
15.1 Société Mauritanienne de Commercialisation de la Pêche (SMCP)	25
16. Organismes internationaux	26
16.1 AIDO (Baghdad)	26
16.2 PNUD (Nouakchott)	27
16.3 United States Agency for International Developments (USAID)	28
17. Autres organismes producteurs d'information	29

ANNEXE 2 : COMPTE-RENDUS DES ENTRETIENS

1. MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Ce ministère comporte trois directions :

- la direction de l'industrie,
- la direction des mines et de la géologie,
- la direction de l'artisanat et du tourisme.

1.1 Cabinet du Ministre

Une rencontre avec le ministre a été programmée au cours de la mission.

Elle a permis d'exposer au ministre les objectifs et les conditions du déroulement de la mission.

Ont été notamment abordés au cours de l'entretien certains aspects de l'étude concernant :

- les contributions de l'AIDO au développement industriel du pays,
- la position optimale du centre d'information industrielle vis à vis de la structure actuelle du ministère (il est à noter qu'une étude a été réalisée en 1980 par l'AIDO pour la restructuration du ministère de l'industrie et des mines prévoyant un nouvel organigramme mais jusqu'à présent non encore appliqué en raison du problème de financement des nouveaux postes à créer au sein du ministère),
- la contribution du ministère au niveau des ressources humaines (personnel mauritanien du centre d'information).

1.2 Direction de l'industrie

La direction de l'industrie est chargée de :

- la conception et l'application de la politique industrielle de l'état. A ce titre elle élabore les textes réglementaires et législatifs relatifs à l'industrie,
- la promotion industrielle : à ce titre, elle apporte son assistance aux industriels ainsi qu'aux promoteurs pour l'identification, l'étude, la réalisation et la gestion des projets industriels,
- l'étude des demandes d'agrément aux régimes spéciaux prévus par le code des investissements,

- le contrôle des industries aussi bien en ce qui concerne l'exécution des obligations prises au moment de l'agrément qu'en ce qui concerne les procédés technologiques, la qualité des produits fabriqués, le respect des normes internationales ou nationales le cas échéant,
- la fixation des prix usine en collaboration avec les services du commerce,
- le recueil et la diffusion des informations techniques, économiques et statistiques relatives à l'industrie,
- la réalisation des zones industrielles ainsi que leur gestion,
- la protection de la propriété industrielle, et la promotion de la recherche technologique.

La direction de l'industrie comprend les services et cellules suivants :

- service d'enquête industrielle (service du contrôle de l'industrie),
- cellule d'études, promotion industrielle et suivi de projets regroupant 3 sections :
 - * section d'assistance industrielle,
 - * section des études, de promotion industrielle, suivi de projets et relations extérieures,
 - * section des statistiques industrielles,
- service de la technologie et de la propriété industrielle.

a) Service du contrôle des industries :

Ce service est notamment chargé du contrôle du respect des engagements écrits relatifs à la mise en oeuvre des projets.

Les contrôles portent sur les coûts, les délais, le respect des programmes, la qualité des produits, l'utilisation des terrains, le calcul des prix de revient, la situation financière des entreprises. Il est aussi chargé de présenter les dossiers de projets à la Commission Nationale des investissements.

La faiblesse de l'effectif du service rend très difficile sinon impossible l'exercice de ce contrôle sur les 32 entreprises privées actuellement recensées.

b) Service de la technologie et de la propriété industrielle :

Ce service assiste les entreprises dans le cadre des contrats de plan et la recherche des créneaux de production. Il donne son avis sur les

contrats de transfert de technologie, les prix de licence etc.... Il participe à l'évaluation des projets sur le plan des normes notamment.

Il comprend 3 agents :

- 1 documentaliste bibliothécaire pour la gestion du fonds documentaire relatif aux brevets,
- 1 secrétaire,
- 1 agent préposé au courrier.

Le service est en relation étroite avec l'OAPI, Organisation Africaine de la Propriété Industrielle située à Yaoundé pour l'actualisation du fonds documentaire et avec d'autres organismes tels que l'INPI, l'OEB, l'OMPI, ...

Le nombre de demandes d'informations sur les brevets est faible.

c) Cellule d'études, promotion industrielle et suivi de projets :

Cette cellule a commencé à lancer une enquête auprès des Sociétés Industrielles sur la base d'un formulaire d'enquête joint en annexe 6 ; certains formulaires commencent seulement à rentrer et il n'y a, de ce fait, pas encore eu d'exploitation statistique ; les moyens disponibles sont faibles et les procédures ne sont pas encore rodées.

Des enquêtes de même nature, sont en cours à la Direction des Statistiques du Ministère de l'Economie et des Finances.

La section des études gère les dossiers des projets manuellement ; elle souhaite bénéficier d'une assistance d'organisations internationales pour la conduite notamment d'études sectorielles (ce qui justifie, si besoin est, les propositions de création de banques de données statistiques et économiques propres au secteur de l'Industrie).

En conclusion préliminaire, la Direction de l'Industrie ne dispose pas actuellement d'un centre ou d'un système structuré d'information et de documentation en dehors de la documentation (très faiblement utilisée) sur les brevets ; elle ne dispose pas non plus, contrairement à d'autres Directions ou Services de 'Administration, d'outils informatiques ou bureautiques ; on doit par ailleurs mentionner le fait que la tentative de création d'un Centre de Documentation en 1982 auprès de la Section des Etudes et de Promotion Industrielle s'est soldée (pour des raisons diverses) par un échec.

La Direction de l'Industrie est cependant actuellement tout à fait sensibilisée par le problème de l'information industrielle et prête à collaborer au projet dont elle sera un des principaux bénéficiaires.

1.3 Direction des Mines et de la Géologie

Cette direction est chargée de :

- la promotion de la prospection et de la recherche minière et géologique en vue de la mise en valeur des ressources minières du pays,
- la centralisation, la conservation et la mise à disposition aux tiers de l'information géologique et minière sous forme de banques de données du sol et du sous-sol du pays,
- l'étude et l'élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires dans le domaine géologique et minier,
- le contrôle et l'application des lois et règlements en vigueur dans le domaine de la recherche de l'extraction, de la transformation des substances minérales.

Cette direction comprend les Services suivants :

- Mines,
- Géologie,
- Hydrocarbures,
- Etudes et Programmation.

SERVICE DES MINES

Ce service dispose :

- d'une bibliothèque de 2.000 ouvrages ou rapports.
Services de consultation, de prêt et de photocopie.

Fichiers Matières/Auteur/Géographique/
Accès thématique et séquentiel également possible

Clients : entreprises, enseignements, ...

- d'une photothèque : échelle 1/50.000
110 degrés carrés du territoire x 24 cases x 100 à 300 photos par case

- d'une cartothèque aux échelles 1/200.000
1/500.000
1/1.000.000

Projet d'automatisation : le service a acquis un IBM PC XT qui lui permet, avec l'assistance du Conseiller-Coopérant du Service, de monter des applications du type : tableaux statistiques, fichier des études de prospection par lieu géographique, automatisation du fonds documentaire, ...

1.4 Direction de l'Artisanat et du Tourisme

Elle est notamment chargée de l'organisation de la promotion de l'artisanat et du tourisme, du contrôle et de la réglementation relative à ce secteur.

Situation actuelle du secteur :

En raison notamment de l'inexistence d'un cadre juridique propre au secteur artisanal, celui-ci est mal connu et les données statistiques absentes ou peu fiables ce qui constitue un handicap important au développement et à la définition correspondante d'une politique basée sur la réalité et les besoins du secteur.

Les autorités de tutelle s'efforcent donc de définir un cadre juridique susceptible de faciliter l'organisation et la structuration de ce secteur.

Un projet d'ordonnance du Statut de l'Artisanat est en préparation ; des actions sont par ailleurs menées en vue d'aider ce secteur à se regrouper en coopératives avec inscription au registre des métiers, établissement d'une carte professionnelle, etc ...

En secteur urbain (Nouakchott principalement) on recense actuellement 29 coopératives avec, en moyenne, une quarantaine de membres chacune ce qui représente seulement l'amorce du système ; des opérations similaires ont également lieu en milieu rural.

Un problème paraît se poser pour les entreprises situées entre le statut actuel d'entreprise industrielle (plus de 10 personnes) et les entreprises dites artisanales (1 à 5 personnes en Mauritanie) ; une coordination avec la Direction de l'Industrie paraît indispensable à ce niveau.

Le Service de l'Artisanat paraît souhaiter bénéficier d'un programme ambitieux d'assistance au développement de ce secteur avec un financement international ; si ce projet devait se concrétiser, le Service bénéficierait certainement d'un appui logistique (avec outil micro-informatique) pour le traitement des données d'enquêtes statistiques, les répertoires des coopératives, etc ...

Une coopération étroite serait alors nécessaire avec le Centre d'Information Industrielle pour l'échange d'informations.

2. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2.1 Direction Informatique

Le Ministère de l'Economie et des Finances dispose d'un centre informatique important équipé d'un IBM 370-138, matériel qui doit être prochainement remplacé.

Ce centre gère les applications lourdes du Ministère et est également appelé à devenir un centre d'archives nationales.

Un schéma directeur de l'informatisation est en cours d'élaboration dans ce Ministère qui joue actuellement un rôle pilote en l'absence d'un centre national de l'informatique.

Ce schéma directeur comportera trois volets :

- politique d'informatisation au niveau principalement du secteur public,
- orientations en matière d'acquisition de matériels et de logiciels,
- formation à l'informatique.

Le Centre apporte par ailleurs son soutien à certains projets et développements informatiques pour le compte d'autres administrations (exemple de l'automatisation du fonds documentaire de la bibliothèque de l'Université de Nouakchott).

Le centre n'intervient pas actuellement en matière de micro-informatique ; il s'efforce toutefois d'obtenir que certains constructeurs viennent s'installer en Mauritanie pour l'assistance technique et la maintenance des systèmes.

Matériels actuellement agréés : IBM, BULL, BURROUGHS.

2.2 Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

Cette direction est composée des services suivants :

- service des statistiques courantes,
- service des comptes nationaux économiques,
- service de la coordination des statistiques et des relations extérieures.

Cette direction est chargée de la collecte et du traitement de l'information chiffrée. Elle réalise une enquête industrielle bimestrielle couvrant l'ensemble du pays et ce, par le biais de questionnaires (ci-joint en annexe 6).

Des problèmes sont rencontrés dans la collecte des données dûs au financement de l'opération et à la non participation de statisticiens dans les enquêtes.

La direction regroupe en son sein un centre de calcul dénommé le Centre de Démographie Economique et Social (CEDES), dont les équipements sont financés par les Nations Unies (FNUAP) et dont le fonctionnement est assuré par 3 techniciens formés sur place grâce à la présence permanente d'un expert des Nations Unies qui assure la formation et le suivi du travail.

Le centre utilise actuellement trois micro-ordinateurs IBM PC XT pour les applications de traitement statistique relative à la démographie.

Les logiciels utilisés sont :

- DDV logiciel de traitement des données démographiques,
- DBASE III gestionnaire de fichier,
- LOTUS 1, 2, 3 logiciel intégré (à dominante tableur).

2.3 Direction de la tutelle des entreprises publiques

Un expert du Bureau International du Travail (BIT) est chargé de la mise au point des nouvelles dispositions du plan comptable.

Les entreprises publiques sont soumises à la double tutelle technique et financière.

La tutelle financière porte notamment sur le contrôle à posteriori :

- des budgets,
- des états financiers,
- des décisions d'investissement,
- des emprunts.

Un dossier d'analyse type est en cours de mise au point pour faciliter ces contrôles.

Il comporte différents éléments :

- un descriptif de l'entreprise,
- la vérification des comptes,
- des tableaux de bord,
- des tableaux de synthèse par entreprise et par secteur.

Pour faciliter les travaux de suivi, un micro-ordinateur PC-XT compatible (VICTOR) équipé de logiciels (tableur et gestion de fichier) sera utilisé.

2.4 Direction du Plan

Cette direction comprend :

- le service de la planification,
- le service de la conjoncture économique,
- le service des études sectorielles,
- la cellule de secrétariat de la Commission Nationale des investissements.

Cette direction est en rapport avec toutes les directions des différents ministères. Elle est chargée de l'établissement de fiches de projets et de l'envoi d'équipes aux différentes directions pour le contrôle et le suivi.

La cellule de Secrétariat de la Commission Nationale des investissements est chargée de la réalisation d'études de faisabilité pour un ou plusieurs projets à la fois, et de la vulgarisation des décisions prises quant aux projets proposés.

La cellule possède un centre d'information pour le stockage des documents avec fichier manuel.

2.5 Direction du Financement

Cette direction intervient en aval de la direction du Plan après approbation des programmes et des projets.

Elle procède à l'ouverture des dossiers de financement en ce qui concerne les projets publics prioritaires.

Elle utilise deux micro-ordinateurs (APPLE III; MAC INTOSH) pour :

- l'aide à l'élaboration des fiches de projets,
- le suivi des budgets et des dépenses.

Logiciels utilisés : traitement de texte, tableur, gestionnaire de fichier.

2.6 Cellule de réhabilitation du secteur des entreprises para-publiques

Cette cellule occupe une position fonctionnelle. Ses travaux, sous supervision mauritanienne sont financés principalement par l'US-AID et la Banque Mondiale avec sous-traitance à des sociétés ou cabinets conseil extérieurs.

Les entreprises concernées sont :

- des établissements administratifs publics,
- des établissements industriels et commerciaux,
- des sociétés d'économie mixte (pêche, banques de développement, ...).

Le projet porte sur les aspects suivants :

- a) Etude d'un système d'information relatif au secteur para-public pour identifier les besoins en informations nécessaires aux fonctions de planification, de suivi et d'évaluation, d'où la mise en place d'un système informatique disposant de deux micro-ordinateurs de type PC WANG (compatibles IBM) pour les informations techniques et comptables. Ce centre sera le jalon d'un service d'information pour le secteur para-public.
- b) Mise au point de procédures budgétaires.
- c) Définition d'une politique salariale.
- d) Etablissement des besoins en information.

Il a démarré en 1986 et les rapports conclusifs n'ont pas encore été présentés, le cahier des charges en particulier du système d'information n'était pas disponible lors de la visite, ni les formulaires de saisie d'information.

2.7 Direction des douanes

La visite n'a pas permis de rencontrer le responsable du projet d'automatisation des douanes. Les éléments suivants d'information ont été toutefois obtenus:

Les données d'exportation et d'importation sont saisies en différents points du territoire selon une codification produit propre au projet sur des micro-ordinateurs BULL MICRAL 90-50 (et maintenant 60).

Ces systèmes ont déjà été installés au WARF de Mouakchott, à Nouadhibou, à Rosso. Ils seront au nombre de 13. Les données nationales consolidées (statistiques d'exportation et d'importation) sont éditées sous forme de listings après traitement sur un système de même type.

Les données agrégées pourront utilement être fournies périodiquement au centre d'information industrielle (et confrontées aux mêmes types de données émanant d'autres sources).

3. MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

3.1 Direction du commerce, centre d'information commerciale et de gestion des importations

Le projet pris en charge par cette cellule est financé par le PNUD et exécuté par le Centre de Commerce International (C.C.I.) à Genève, au niveau international.

Il a démarré en ce qui concerne la Mauritanie en avril 86 et comporte deux phases :

- Phase 1 : 86-87
- Phase 2 : 88

Le projet consiste principalement à mettre au point des modèles de questionnaires et à lancer une enquête annuelle auprès des entreprises sur les produits importés et sur les produits exportés et à établir des fichiers dossiers et répertoires par produit, pays et fonction ; importations et exportations.

La phase 1 (lancement des enquêtes et bilans statistiques) est prévue en mode manuel.

La phase 2 comportera une automatisation de l'application (saisies et traitements) en liaison avec le C.C.I.

Le gouvernement Mauritanien participe au projet en phase 1 (locaux, matériels, ...).

Des relations devront être définies et établies entre le centre d'information industrielle et cette cellule comme avec les autres sources d'information industrielle.

4. MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

4.1 Direction de l'énergie

En matière d'information industrielle, cette direction est appelée à collecter des données sur :

- les productions d'énergie quelle que soit la source,
- les consommations notamment en matière de produits pétroliers,

et à élaborer les statistiques correspondantes ainsi que les prévisions et la planification de la production et de la consommation.

La direction effectue les traitements sur un APPLE, matériel livré dans le cadre du projet du centre d'énergie solaire de la CAO.

Un autre projet avec collecte de données financé par la Banque Mondiale et basé sur l'utilisation d'autres équipements (PC compatible) serait à l'étude pour 1987.

5. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

5.1 Direction des Travaux Publics/Cellule informatique

Cette cellule est équipée d'un micro-ordinateur PC XT compatible (ADDX), 10 mégabytes de mémoire de masse et imprimante.

Logiciels utilisés : MULTIPLAN et DBASE 3.

Elle met en place actuellement uniquement des applications de gestion telles que :

- le fichier des équipements et matériels de travaux publics relevant de la Direction des Travaux Publics,
- la paie des agents non fonctionnarisés (en développement),
- la gestion des stocks de pièces (6.000 références), en projet.

On ne peut cependant exclure le fait que le système soit appelé à gérer de l'information industrielle pour les besoins des services d'études de ce ministère.

Des relations seront donc à établir entre cette cellule et le futur centre d'information industrielle.

6. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INFORMATION

6.1 Direction des musées et des bibliothèques

Cette direction supervise et contrôle la bibliothèque nationale et les bibliothèques de lecture publique, qui doivent être installées prioritairement dans les capitales régionales.

Les priorités sont actuellement vers ces bibliothèques de lecture publique et vers la formation.

La Bibliothèque Nationale dispose d'un fonds de 50.000 ouvrages (sciences humaines principalement).

Elle a récupéré une partie des fonds de l'ancien IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) ; ceux de Saint Louis notamment.

Il n'y a pas de projet d'automatisation actuellement de la Bibliothèque Nationale (contrairement à la bibliothèque universitaire qui relève du Ministère de l'Education).

La direction dispose de 4 à 5 documentalistes ou bibliothécaires professionnels (dont M. DOUNDRA actuellement détaché au Centre d'Institut du SAHEL à BAMAKO) et est susceptible d'apporter une assistance à d'autres administrations. Elle organise tous les deux ans une formation aux techniques documentaires (15 à 21 jours) en principe ouverte à tous.

6.2 Institut Mauritanien de Recherche Scientifique (IMRS)

Cet institut comprend une quarantaine de personnes dont une minorité de chercheurs sociologues.

Il s'agit d'un institut de recherche en sciences sociales : ARCHEOLOGIE, MANUSCRITS ANCIENS, LINGUISTIQUE, SOCIOLOGIE, ETHNOLOGIE, DEMOGRAPHIE, ...

Il dispose notamment d'un fonds documentaire en langue arabe et d'un fonds de microfiches.

Il n'y a pas de projet d'automatisation.

L'institut est en relation avec les organismes étrangers (ALECSO, FNUAP, CNRS, ...) traitant des mêmes sujets.

Il collabore également avec le centre d'étude démographiques et sociales de la direction de la statistique qui dispose de micro-ordinateurs (voir § 4.32).

L'interlocuteur estime que l'institut pourrait être un utilisateur potentiel du centre d'information industrielle en ce qui concerne les données statistiques relatives à l'emploi, à la formation, à la structure et à l'organisation du travail, etc ...

7. MINISTERE DE LA PECHE

7.1 Direction des études économiques et de la réglementation

Une cellule informatique a été créée en 1984.

Elle a mis en place dès fin 1984 une application d'enregistrement de la flotille des bateaux de pêche :

- sous licence,
- sous affrètement mauritanien,
- sous armement national,

(environ 500 bateaux) avec le suivi des caractéristiques de base de chaque bateau.

L'information est collectée principalement à Nouadhibou à partir de différentes sources :

- direction de la marine marchande,
- direction de la pêche industrielle,
- port autonome,
- construction maritime,
- cellule de suivi des marées,
- bureau de douanes des pêches.

Une autre application concerne l'établissement des statistiques de capture, les calculs de rentabilité, l'historique des mouvements des bateaux et de leurs captures, etc ...

Le problème de collecte des données entraîne actuellement un retard de 6 à 9 mois dans la publication des résultats (listings, tableaux, graphes, ...). Cette cellule gère une bibliothèque composée d'études, rapports, et ouvrages de référence. Elle possède 2 micro-ordinateurs de type IBM PC et PC XT (10 Mo) avec logiciels Multiplan, Dbase 2, chart, write assistant (traitement de texte) ; ainsi que 2 imprimantes FACIT et EPSON et 1 onduleur.

Le système est également susceptible d'être utilisé dans le cadre d'applications bureautiques pour des études de faisabilité et de rentabilité en fonction des besoins des directions concernées.

8. BANQUE CENTRALE

Direction des Etudes Economiques

La Banque Centrale est équipée d'outils informatiques (NCR) pour le traitement de la comptabilité, de la paye du personnel, la gestion des crédits, les opérations de transfert avec l'étranger,...

La Banque détient, au niveau de la Direction des Etudes, des informations financières, bancaires, économiques ; une cellule industrielle assure le suivi des projets d'industrialisation et le suivi économique et financier par secteur d'activité.

La collecte de données se fait par le biais de questionnaires et des rapports d'activité des sociétés.

La Direction des Etudes assure des publications sur la situation économique du pays (annuellement) et édite des bulletins statistiques trimestriels.

La Banque est en relation directe avec les organismes bancaires étrangers nationaux ou internationaux.

Le gouverneur de la Banque Centrale est par ailleurs le conseiller économique du chef de l'Etat.

La Direction des Etudes Economiques devrait constituer un interlocuteur privilégié du Centre d'Information principalement comme producteur d'information.

9. BANQUE MAURITANIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET POUR LE COMMERCE (BMDC)

Cette banque traitait antérieurement seulement du financement de l'habitat.

Son statut a été modifié en 1973 et elle traite actuellement de problèmes commerciaux et de développement.

La Direction du Développement s'intéresse particulièrement au secteur des PME-PMI (investissements de 10 à 60 millions d'Ouguiyas).

Elle procède à l'évaluation et au suivi de projets dans le cadre d'une politique générale de :

- valorisation des ressources naturelles locales,
- développement de l'emploi,
- auto suffisance alimentaire.

La Banque dispose de lignes de crédits réescomptables ; origine des fonds :

- Banque Centrale,
- BIRD,
- Fonds propres.

Les prêts concernent principalement le financement des équipements industriels, le financement du fonds de roulement des entreprises et exceptionnellement le Génie Civil.

Les informations sur :

- la technologie,
- les équipements,
- les produits et fournisseurs mauritaniens et étrangers,

sont particulièrement importants ; ils sont obtenus en particulier auprès des services commerciaux des ambassades.

Les informations fournies par les douanes et par la Banque Centrale en matière d'importations sont également utilisées (bien que parfois contradictoires).

La création du Centre d'information Industrielle et les échanges d'information qui en résulteront sont considérés avec grand intérêt par la BMDC.

10. FONDS NATIONAL DU DEVELOPPEMENT (FND)

Le Fonds National du développement assure l'étude le financement et le suivi des projets industriels dont l'investissement dépasse 60 millions d'Ouguiyas ainsi que ceux concernant les secteurs de la pêche et de l'agriculture.

Les dossiers d'investissement sont étudiés par les experts du FND qui conduit également des études sectorielles.

Certaines études sont confiées à des experts extérieurs ; une quarantaine de projets sont actuellement à l'étude.

Une projet d'études concernant la collecte et le traitement des informations économiques et technologiques et leur mise à jour (données nécessaires aux différentes études) est en cours ; il a fait

l'objet d'un cahier des charges et d'une étude de faisabilité technique et financière ; aucun élément précis d'information n'a toutefois été fourni le concernant (coût, délais, type de matériel, etc ...).

Le F.N.D. se dit néanmoins prêt à collaborer avec le Ministère de l'Industrie dans l'objectif de la création de Centre d'Information Industrielle et pour tout échange fructueux d'information de manière à éviter les duplications de travaux inutiles.

Le fonds documentaire du Service Documentation comprend 14 ouvrages dont les rapports internes ; le fichier manuel utilise le macrothesaurus de l'OCDE ; le service reçoit par ailleurs une dizaine de périodiques, en français principalement

11. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (C.C.I.)

Les interlocuteurs soulignent différents aspects actuels du secteur industriel :

- absence de structure,
- absence de coordination entre les sous-secteurs,
- données disparates et absence de moyens à la C.C.I.,
- absence de mise à jour des données,
- ...

La Chambre de Commerce diffuse un bulletin d'information mensuel.

Elle a établi en 1982 un répertoire des entreprises qui n'a pas été mis à jour depuis.

Le secteur industriel comprend une quarantaine d'entreprises dont l'activité est basée sur la transformation de produits avec pour la majorité une valeur ajoutée réduite par produit fabriqué.

Les entreprises du Secteur de la Pêche ne sont pas comprises dans ce recensement.

La Chambre de Commerce attache un intérêt tout particulier au futur Centre d'Information Industrielle principalement en tant qu'utilisateur potentiel et considère que ce Centre pourrait être effectivement rattaché au Ministère de l'Industrie.

Au moins dans un premier temps, pour des raisons fonctionnelles notamment, tout en disposant d'une certaine autonomie dans son fonctionnement.

12 CONFEDERATION GENERALE DES EMPLOYEURS DE MAURITANIE (C.G.E.M.)

La C.G.E.M. a défini avec l'assistance du BIT, un projet de mise en place d'une Cellule d'Assistance Technique aux Employeurs de Mauritanie destinée à mettre à la disposition des utilisateurs toutes informations concernant le marché intérieur et international, les nouvelles techniques utilisées, etc...

Ce projet ne paraît pas toutefois actuellement en voie de réalisation aucun renseignement précis et concret n'ayant été fourni.

Toutefois, si le projet devait effectivement se concrétiser, la cellule ayant des objectifs voisins de ceux du Centre d'Information Industrielle (avec une ouverture plus large puisqu'elle ne se limite pas au secteur industriel), il est admis, d'un commun accord, que les deux unités devront, si elles voient le jour, travailler en étroite collaboration.

La Confédération coiffe 8 fédérations :

- commerce,
- bâtiment/travaux publics,
- mines/industrie,
- armement/pêche,
- agriculture/élevage,
- services/banques,
- industries de la pêche.

12.1 Fédération des Industries et des Mines

Comme toute fédération, cette fédération dispose de statuts propres ; elle est présidée par un bureau et dispose d'une administration de fonctionnement ; les candidats adhérents doivent répondre à diverses conditions :

- agrément du Ministère de tutelle,
- avoir au moins 5 employés inscrits à la Sécurité Sociale,
- verser à la Fédération annuellement 1/1.000 du chiffre d'affaire,
- formuler une candidature.

La fédération comprend actuellement 41 membres ; elle n'a exprimé aucun avis sur le Centre d'Information Industrielle, l'Assemblée Générale n'ayant pas encore été avisée officiellement ; aucun renseignement n'a été non plus fourni sur le projet d'assistance technique (mentionné au paragraphe précédent) dans son application au secteur industriel.

12.2 Fédération des Industries et des Artisans de la Pêche (FIAPECHE) à Nouhadibou

Cette fédération nouvellement créée regroupe les entreprises, industries et artisans de la pêche.

Les industries à terre sont notamment les complexes frigorifiques et les industries dérivées de la pêche.

La FIAP, distincte, est une fédération des industries et des armements de la pêche (congélation en haute mer).

La FIAPECHE est utilisateur et producteur d'informations sur :

- les captures, tonnages (chalutage, artisanat),
- les capacités existantes,
- la nature des produits dérivés de la pêche (filetage, salaison, ...),
- les marchés potentiels,
- la technologie,
- les espèces de poisson,
- les classifications sur les marchés extérieurs,
- les cours,
- ...

Elle considère que le Centre d'Information Industrielle doit être "vulgarisateur", c'est-à-dire mettre au point des applications ou systèmes d'information en liaison avec les opérateurs et ensuite diffuser l'information.

13. CENTRE NATIONAL OCEANOGRAPHIQUE DE MAURITANIE (NOUADHIBOU)

Ce centre implanté à Nouadhibou dispose d'un centre de documentation à la disposition des chercheurs (dont le responsable était absent lors de la visite).

Le fonds paraît se composer de quelques centaines d'ouvrages ou rapports. Quelques dizaines de publications, d'origine étrangère principalement, complètent ce fonds.

Le centre dispose également d'un musée et d'un laboratoire situé dans le port de Nouadhibou et qui est habilité à délivrer les certificats de salubrité.

Le centre élabore des statistiques sur l'activité de pêche (captures, exportations, ...).

Les enquêtes sont effectuées par des enquêteurs dans les sociétés et au port et par des contrôleurs sur les bateaux.

Les traitements statistiques doivent être effectués sur un micro-ordinateur IBM PC (caractéristiques du système et des applications non fournies en l'absence du responsable)

14. ENTREPRISES INDUSTRIELLES

14.1 Société Nationale des Industries Minières (SNIM)

Elle a été constituée en 1978 avec un capital de 9.059.500.000 UM avec une participation de la République Islamique de Mauritanie de 70,83 %. Les exportations ont été en 1984 de 9.527 tonnes correspondant à une valeur de 9.769 millions de UM.

La SNIM assure l'exploitation du minerai riche de la Kedia d'idjil et s'occupe activement de la réalisation du projet GUELB.

L'apport de la SNIM au budget a été de 1.200.000.000 UM en 1984 représentant plus de 10 % des recettes budgétaires. Elle est avec ses 6.095 agents la première entreprise du pays et le deuxième employeur après l'état. Son activité permet par ailleurs de couvrir environ 10 % des besoins en devises du pays.

RESUMES DES ENTRETIENS :a) Service de documentation :

Il n'existe pas à la SNIM un centre d'information et de documentation industrielle mais un service de documentation aux effectifs restreints et plus proches d'un service de gestion de bibliothèque ; le service est de plus excentré et ses effectifs sont passés de 12 à 4 personnes. Il comprend :

- un chef de service qui assure la gestion administrative et technique et qui apporte son soutien aux autres sections,
- une section de collecte et de traitement avec diffusion sélective de l'information,
- une section de gestion du fonds documentaire (bibliothèque et archives).

Les fonds sont très réduits (450 ouvrages : acquisition avec classification CDU).

200 abonnements de périodiques ; un noyau d'archives et une photothèque (sans traitement).

Le service ne gère pas les rapports internes ni les ouvrages acquis pour les services.

Le fonds ouvrages et périodiques comporte des usuels et des documents sur l'économie, l'industrie et la formation. Le service envisage un abonnement à certains fichiers et publications secondaires. Il édite une revue de presse mensuelle et a publié un catalogue du fonds documentaire et des archives. Il est envisagé de microficher les archives et d'acquérir une imprimerie offset.

Une antenne documentaire est en création à Zouérate. Le service est par ailleurs en (excellente) relation avec le service homologue de la Direction Commerciale de la SNIM implantée à Paris. Les liaisons ont lieu par télex. Une tentative avait été effectuée en 1979 pour transformer le service en un véritable centre de documentation et d'information qui a échoué pour des raisons diverses dont principalement financières (selon certains).

Bien que la situation financière actuelle et prévisionnelle n'incite guère à l'optimisme, une certaine évolution paraît se faire, dans les esprits en faveur de la relance d'une banque d'information propre à la SNIM qui, si elle se concrétisait entraînerait probablement l'informatisation du fonds documentaire sur le cite central ou sur micro-ordinateur.

Un rapport a été établi dans ce sens par la responsable de la documentation à l'attention de la direction.

La documentation paraît tout à fait disposée à coopérer avec le futur centre d'information industrielle au bénéfice mutuel de chacun.

Les liaisons avec d'autres centres nationaux ou internationaux sont actuellement très limitées.

Le service effectue peu de recherche documentaire, les services et directions disposant souvent de leurs propres fonds documentaires ou réseaux d'information ; de ce fait les besoins sont mal connus et le service ne peut jouer actuellement le rôle qui devrait être le sien.

b) Outils informatiques :

Contrairement à ce qui vient d'être décrit pour la documentation, l'informatique est particulièrement développée à la SNIM :

- au niveau central avec un système BULL DPS-7-45 qui gère en temps réel les applications de comptabilité générale et analytique, de gestion des approvisionnements et de gestion des stocks et de paye. 40 terminaux ; 8 mégaoctets de mémoire de masse ; une liaison ON-LINE est également à l'étude avec Zouérate (voie de chemin de fer ou liaison hertzienne).
- au niveau bureautique, la SNIM commence à utiliser intensivement les micro-ordinateurs : une dizaine de PC WANG (compatibles) sont installés chez les cadres pour des applications de gestion de fichier, traitement de texte, simulation budgétaire, ..

c) Information Industrielle et Documentation :

Les bureaux d'études et de suivi de projets gèrent actuellement leur propre documentation à l'exception du fichier centralisé des nomenclatures de tous les produits et équipements utilisés à la SNIM couplé avec le fichier des fournisseurs ; on admet toutefois qu'un fichier sur le "qui fait quoi" en Mauritanie incluant les entreprises artisanales serait utile ; autres centres d'intérêts : information juridique et fiscale, banque de données sur le "KNOW HOW" de la SNIM.

14.2 SAFA (Société Arabe du Fer et de l'Acier)

Cette société est la seule fonderie d'acier à coulée continue de l'Ouest Africain ; elle est équipée d'un four (rechauffage des lingots) et de laminoirs.

Elle produit actuellement des fers à béton.

La capacité de production est de 36.000 tonnes.

Les besoins du marché intérieur sont pour les produits actuels de l'ordre de 5.000 tonnes et de 110.000 tonnes pour les pays de la CAO.

La production pour le marché local est acheminée vers les distributeurs :

- 80 % sur Nouakchott,
- 15 % sur Nouhadibou,
- 5 % dans le reste du pays.

L'outil de production est en cours de remise en état après une longue période d'arrêt et une diversification des produits est d'ores et déjà programmée :

- charpente métallique,
- pylones haute et basse tension,
- ronds lisse.

Une phase de prospection du marché extérieur débutera aussitôt après la réhabilitation de l'outil de production.

Au niveau de l'information industrielle, la SAFA est en relation étroite avec l'UAFA (Union Arabe du Fer et de l'Acier) à Alger qui dispose d'importantes banques de données technologiques et répond à tout type de besoin.

La SAFA est néanmoins un utilisateur potentiel du Centre d'Information Industrielle pour ce qui concerne notamment les données mauritaniennes.

14.3 SOMIS (Société Mauritanienne des Industries Sucrières)

La SOMIS est une société mixte au capital de 300 millions d'UM à participation majoritaire de l'état Mauritanien (62 %) et 38 % pour la SONIMEX.

Elle assure la gérance de la raffinerie-agglomérie de sucre selon un protocole d'accord avec l'état.

Elle a commencé à fonctionner en octobre 1984.

Son effectif actuel est de 430 personnes.

Sa capacité de production de 30 à 35.000 t/an.

Les problèmes d'information industrielle concernent principalement :

- les sources d'approvisionnements en matières premières et les équipements (délais et coûts),
- les projets d'investissement industriel existant dans le pays,
- les centres et actions de formation.

14.4 SOBOMA (Société de fabrication de boissons gazeuses et de glaces)

Date de création : avril 1975

L'investissement : 7.1 millions UM

Capacité : 40.000 hl/an

Production effective : 24.000 hl/an

Emplois : 64 personnes

Masse salariale : 23 millions UM (1985)

Chiffre d'affaires : 126,7 millions UM (1985)

Au sujet de l'information industrielle, l'interlocuteur a souligné la nécessité de la fiabilité et du recoupement des informations notamment en matière de produits importés.

Des différences très importantes sont parfois constatées entre les données provenant des DOUANES et celles de la Banque Centrale.

Les données sur les matières premières et les biens d'équipements importés, les importations de produits concurrents, les données sur le marché local sont également nécessaires au fonctionnement de la Société.

Les campagnes et les types de publicité doivent par ailleurs être adaptées au profil et à la mentalité du consommateur mauritanien.

14.5 Société Mauritanienne d'Industries Générales Modernes (S.O.M.I.G.E.M.)

Caractéristiques principales :

- produit de fabrication : savon de ménage,
- diversification envisagée,
- capacité de production : 4.500 t/an.
- production effective : 2.950 t/an,
- besoin estimé du marché : 4.000 t/an,
- emplois : 53 personnes,
- mise en service : fin 81.

Les besoins en information industrielle concernent principalement : les marchés intérieurs et extérieurs (pays de la région), les équipements et les approvisionnements de matières premières, la formation (domaines électrique, électronique, ...).

14.6 Société Arabe des Industries Métallurgiques (S.A.M.I.A.)

La SAMIA a été créée en 1974 entre l'Etat Mauritanien et la KUWAIT FOREIGN TRADING COMPANY avec un capital de 20.000,000 US.

Cette société emploie 80 personnes ; elle exploite une usine de plâtre à Nouakchott à partir de carrières de gypse.

La capacité de l'usine, qui a démarré en 1985, est de 100.000 tonnes dont 75 % seront exportés vers les pays africains à l'ouverture du port de Nouakchott.

Le service administratif et juridique supervise le service de documentation qui a constitué un embryon de bibliothèque.

Ce service comporte trois personnes (1 documentaliste et deux bibliothécaires).

Le fonds documentaire comporte 300 ouvrages et une quinzaine de périodiques mis en circulation.

Il n'y a pas de dépouillement des périodiques ; le fichier de la bibliothèque est un fichier index auteur - matières.

La SAMIA considère que les besoins en information concernent principalement :

- les approvisionnements (liste de fournisseurs par produit),
- les problèmes de commercialisation (informations sur les marchés extérieurs pour éviter des déplacements et des enquêtes coûteuses à l'étranger,
- les données de production locale,
- les importations et exportations,
- les activités liées au secteur de la transformation des minerais.

Elle estime par ailleurs que le Centre National d'Information Industrielle pour répondre aux besoins doit être efficace et présenter un bilan périodique d'activité.

15. SOCIETE COMMERCIALE

15.1 Société Mauritanienne de Commercialisation de la Pêche (SMCP)

Cette société est une société commerciale qui commercialise en exclusivité le poisson congelé des bateaux de pêche battant pavillon Mauritanien.

Elle constitue la première source de devises pour le pays ; elle dispose d'une représentation en Afrique, en Europe et au Japon.

Les négociations commerciales de ventes et achats des cargaisons (par bateau et par nature de pêche) sont conduites à partir de la représentation à Las Palmas de la SMCP en liaison permanente avec le siège à Nouadhibou.

Les échanges d'information se font actuellement par télex relayé par satellite et prochainement également par télécopieur.

Le responsable Etudes et Statistiques étant absent aucune information précise n'a été fournie sur le système d'information correspondant.

16. ORGANISMES INTERNATIONAUX

16.1 AIDO (BAGHDAD)

Le département de la documentation et de l'information de l'AIDO est appelé à constituer le point focal du réseau d'information industrielle arabe (réseau ARIS) ; il dispose d'une bibliothèque de 25.000 documents ; il a développé (ou développe) par ailleurs :

- des banques de données statistiques sur les pays appartenant à l'AIDO
 - . caractéristiques générales des pays,
 - . statistiques industrielles,
 - . données sectorielles,
 - . fichiers d'entreprises (projet),
 - . statistiques sur le commerce extérieur (projet),
 - . statistiques sur les comptabilités nationales.
- des banques de données technologiques (projets)
 - . information technologique sur les brevets notamment,
 - . répertoires divers (Ministères, Centre de Formation, Instituts de transfert de technologie, Instituts spécialisés, ...).
- des bases de données bibliographiques
 - . fonds documentaire propre à l'AIDO,
 - . fonds documentaire sur microfiche de l'ONUDI,
 - . fonds spécialisés de la FAO, de l'IAEA, ...
- des outils et fichiers spécialisés
 - . thesaurus,
 - . fichier questions/réponses,
 -

L'AIDO utilise un système informatique HP 3000/40 avec trois unités de disques, deux lecteurs de bandes magnétiques, une imprimante bilingue, 5 terminaux, etc ... ; le logiciel de gestion documentaire utilisé est le logiciel MINISIS.

Le Département dispose aussi d'un service d'impression qui couvre 90 % des besoins de l'AIDO.

Les services assurés par le Département sont :

- les services de la bibliothèque,
- la diffusion sélective de l'information,
- le service questions/réponses,
- le service microfiches et audiovisuels,
- les bibliographies spécialisées.
- la formation,
- la publication de répertoires,
- la publication de :
 - . "Journal of Arab Industrial Development"
 - . "Industrial Development Newsletter"

Les utilisateurs sont principalement :

- les industriels, les économistes et les responsables de la planification,
- les membres de l'AIDO,
- les chercheurs et les experts,
- les étudiants.

16.2 PNUD (Nouakchott)

Objet de la visite : Centre de Documentation du PNUD.

La bibliothèque du PNUD est en cours de réorganisation et en voie d'automatisation ; le volume du fonds est de l'ordre de 4 à 5.000 documents ; 500 documents ont déjà fait l'objet d'une analyse documentaire selon des normes voisines de celles de l'ONUDI.

Remarque exprimée lors de la visite par l'expert :

a) Il serait souhaitable que la bibliothèque utilise un logiciel de gestion de fichier ou de recherche documentaire, plus convivial et plus adapté qu'un tableur pour ce type d'application ce qui faciliterait, par ailleurs, les échanges de fichiers (pour les documents non confidentiels) avec d'autres sites.

Le PNUD est équipé de PC BULL MICRAL 30.

b) L'analyse documentaire (traitement intellectuel des documents) doit être effectuée en tenant compte des fonctionnalités du logiciel retenu (ce qui n'était pas le cas lors de la visite).

17.3 United States Agency for International Development (USAID)

Remarque préalable :

Cet organisme dispose d'un bureau à Nouakchott.

L'USAID vient d'effectuer par un cabinet de conseil spécialisé, une étude sur la situation économique de la Mauritanie par secteur d'activité et sur l'identification des projets d'assistance possibles (étude mentionnée au paragraphe 4.1).

Visite à l'USAID :

A cette occasion une visite a été rendue à cet organisme et en particulier à la bibliothèque.

Celle-ci n'est actuellement pas automatisée et ne dispose pas non plus de fichiers d'accès...

Le fonds est estimé à 2 à 3.000 ouvrages plus quelques publications (OCDE notamment).

Les dossiers de projets sont gérés par les responsables de projet.

Le siège aux USA de l'USAID dispose d'un fonds documentaire national très important et automatisé et répond à toutes les questions des bureaux situés à l'étranger.

Les représentants de l'USAID en Mauritanie acceptent le principe que la bibliothèque de l'USAID soit citée comme source possible d'information dans le futur répertoire du Centre d'Information Industrielle.

Ils signalent pour information la mise en place au siège de l'organisation d'une banque de données internationales sur les problèmes de la famine dans le monde ; nom de projet développé par une université américaine) : FEWS: Famine Early Warning System ; ce projet consiste à collecter toutes les informations sur les conditions de vie, de santé, de qualité de l'eau de l'air, etc... à partir des données collectées localement.

17. AUTRES ORGANISMES PRODUCTEURS D'INFORMATION

Compte tenu des objectifs et des délais fixés à la mission (deux semaines en Mauritanie), les visites effectuées ont été nécessairement limitées aux principaux producteurs d'information et à un échantillon d'utilisateurs ; elles ont néanmoins permis de procéder à une évaluation générale de la situation actuelle et des besoins.

La liste des organismes et entreprises cités, pourrait, bien entendu, être complétée par d'autres tels que la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), la Bibliothèque de l'Université, etc..

Le recensement complet et actualisé des Centres et Sources d'Information actuels et en projet, gérant ou appeler à gérer exclusivement ou partiellement de l'information industrielle (technologique, statistique, économique, bibliographique, ...), fera d'ailleurs partie des tâches prioritaires du futur Centre d'Information (répertoire automatisé) ainsi que l'établissement de la typologie des utilisateurs ou groupe d'utilisateurs et de leurs besoins.

ANNEXE 3 : LISTE DES SYSTEMES ET CENTRES
D'INFORMATION OU DE DOCUMENTATION TRAITANT
D'INFORMATION INDUSTRIELLE RECENSEES
DANS L'ETUDE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

IDENTIFICATION	OBSERVATION
Ministère des Mines et de l'Industrie Direction des Mines et de la Géologie Service des Mines	Bibliothèque (volumes faibles) Photothèque (volumes faibles) Cartothèque (volumes faibles) Traitements statistiques Fichiers divers Automatisation en démarrage (IBM PCXT)
Ministère de l'Industrie et des Mines Direction de l'Artisanat	Projet global d'assistance internationale au secteur envisagé En cas d'obtention un système d'information sera (vraisemblablement) mis en place
Ministère de l'Economie et des Finances Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	Cellule informatique pour le traitement des données démographiques (3 IBM PCXT) Traitement des données statistiques industrielles probable dans une étape ultérieure
Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Douanes	Système National avec 13 PC Bull Micral 60 décentralisés Saisie locale et traitement centralisé Importations/exportations
Ministère de l'Economie et des Finances Cellule de réhabilitation des entreprises du secteur para-public	Projet de système d'information relatif aux entreprises du secteur para-public (PC compatibles)

IDENTIFICATION	OBSERVATION
Ministère de l'Economie et des Finances Direction de la Tutelle des Entreprises publiques	PC compatible (VICTOR) comme outil d'aide au suivi des entreprises
Ministère de l'Economie et des Finances Direction du Financement	Apple III (Mac Intosh) Suivi des programmes et des projets
Ministère de l'Economie et des Finances Direction du Plan	Suivi des études et des projets en gestion manuelle
Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie Direction de l'Energie	Système d'information sur la production et la consommation Apple II Projet similaire à l'étude sur PC compatibles
Ministère du Commerce et des Transports Direction du Commerce	Centre d'Information Commerciale et Gestion des importations Système d'information sur les importations et exportations - automatisation en 1988
Ministère de la Pêche Direction des Etudes Economiques et de la Réglementation	Traitements statistiques sur IBM PCXT
Centre National Océanographique (et Laboratoire de Contrôle)	Statistiques de production et traitements divers, micro-ordinateur (marque non communiquée)

IDENTIFICATION	OBSERVATION
Fonds du Développement	Projet informatique de traitement d'information économique (précisions non communiquées)
Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie	Projet de cellule d'assistance aux entreprises avec système d'information (précisions non communiquées)
SNIM Service de Documentation	Non automatisé, mais présence d'outils bureautiques dans les Directions et Services
PNUD (pour mémoire)	Bibliothèque en cours d'automatisation sur Bull Micral 30

ANNEXE 4 : UNITES INDUSTRIELLES
DU SECTEUR PRIVE EN FONCTIONNEMENT

<u>SOCIETE</u>	<u>PRODUITS FABRIQUES OU ACTIVITE</u>	<u>EFFECTIFS</u>
FAMO-MAURITANIE	pâtes alimentaires	60
SOMIGEM	savon de ménage	53
SOMIPEX	grillages, pointes treillis soudés et ondulés	22
SOBOMA	boissons	64
CIPROCHIMIE	détergents, aérosols insecticides	26
MIE	sacs, couvertures	36
COGITREM	confiserie	18
SOMAIRAL	allumettes	18
SDIC	tuyaux, sachets en plastique	29
SOMACOGIR	bougies	9
SOMAM	articles ménagers en tôle	18
TOLERIE ABDALLAHI	articles en tôle	13
RECOGIM	matelas en mousse	25
SIPE-CARTON	produits d'emballage	31
CIMENT DE MAURITANIE	réception, stockage conditionnement de ciment	60
SMCI	peintures et vernis	18

<u>SOCIETE</u>	<u>PRODUITS FABRIQUES</u> <u>OU ACTIVITE</u>	<u>EFFECTIFS</u>
MAPROMA	cosmétiques	23
PAM	profilés à froid	29
SOREM	réparation mécanique	8
SOMEB	eaux minérales	36
SMGI	oxygène, acétylène	26
SIRCA	carreaux, granits, quartz	43
UPM	papeterie	50

ANNEXE 5 : PROJETS INDUSTRIELSDU SECTEUR PRIVE (*)

<u>PRODUIT OU ACTIVITE</u>	<u>EMPLOIS</u>
- Fabrication de bureaux	12
- Aliments de bétail ; réception et distribution de céréales	21
- Chaussures - thong et sandales	30
- Biscuits	34
- Cuiseurs solaires	32
- Usinage de pièces métalliques, reféction de moteurs	36
- Rechappage de pneus	17
- Chaux	14
- Bouteilles d'oxygène et d'acétylène	26
- Produits laitiers	30
- Produits céramiques	
- Raffinage d'huiles alimentaires	80
- Stylos à bille	36
- Batteries d'accumulateurs	47
- Articles sanitaires	20
- Rectification de pièces mécaniques	23
- Complexe textile	376
- Pots d'échappement	26
- Filets de cordage	88
- Atelier de mécanique	52

* Liste donnée à titre indicatif (projets agréés et projets non encore agréés)

<u>PRODUIT OU ACTIVITE</u>	<u>EMPLOIS</u>
- Concentrés de tomate	25
- Jus de fruit et de sirop	19
- Boissons gazeuses	34
- Outils agricoles	
- Cartons d'emballage	
- Biscuits	49
- ...	

ANNEXE 6

FORMULAIRES D'ENQUETE

- Masse salariale annuelle(en millions d'UM)

1983

1984

1985

- Chiffre d'affaires

1983

1984

1985

- Resultat d'exploitation:

1983

1984

1985

5...

Investissement: (Coût en UM)

-équipement d'origine locale:

-équipements importés

-autres couts locaux

-autres couts en devises :

total:

-financement:

• fonds propres:

• Emprunts :

-Décomposition des fonds propres

• Fonds propres d'origine locale dont

capitaux privés

capitaux publics

•Fonds propres d'origine étrangère

-Décomposition des emprunts:

-financement local :

-financement étranger:

6...

-Problèmes rencontrés par l'entreprise:

Donner des détails concernant les problèmes auxquels l'entreprise est confrontée (technique, commercial, financier ou de gestion).

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE

B.P. 240 - Tél 513-18 NOUAKCHOTT

--- ENQUETE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE ---

Exercice : 1985

- [1] - Raison Sociale de l'Entreprise
- Siècle : Capital Social : Forme Juridique.....
- Adresse du Siège Social ou de la Représentation en Mauritanie
- Région : Ville ou Village : (1)..... Quartier
- B.P. Tél : Tlx :
- Date de création de l'entreprise :
- Numéro Analytique au Registre du Commerce :

~~~~~

(1) Si NKTT, mettre le nom du Département.

13 - NATURE DE L'ACTIVITE

2

|                     | NATURE DE L'ACTIVITE | PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES (%) |
|---------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Activité Principale |                      |                                     |
| Activité Secondaire |                      |                                     |

14 - NATURE DE L'ETABLISSEMENT

- 1 - Privé
- 2 - Public
- 3 - Mixte

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |

15 - PART DANS LE CAPITAL SOCIAL (EN %)

- 1 - Etat Mauritanien :
- 2 - Privé National :
- 3 - Arabe :
- 4 - Africain (non arabe) :
- 5 - Etranger :

16 - SUPERFICIE OCCUPEE (EN m<sup>2</sup>)

|                                  | LOUE | PROPRETAIRE |
|----------------------------------|------|-------------|
| 1 - Bâtiments à usage commercial |      |             |
| 2 - " " Productif                |      |             |
| 3 - " " Administratif            |      |             |
| 4 - Hangar dépôts et entrepôts   |      |             |
| 5 - Terrains nus                 |      |             |
| TOTAL                            |      |             |





ACHATS DE BIENS D'INVESTISSEMENT AU COURS DE L'EXERCICE

| NATURE                         | MONTANT (EN MILLIERS UM) |         |
|--------------------------------|--------------------------|---------|
|                                | PREVU                    | REALISE |
| - Machines                     |                          |         |
| - Matériel et outillage lourds |                          |         |
| - Matériel de transport        |                          |         |
| - Constructions - Terrain      |                          |         |
| - Autres biens (précisez)      |                          |         |
| <br>TOTAL                      |                          |         |

- EMPLOI AU 31/12/19..

| CATEGORIES                        | NATIONAUX |            |        |           | ETRANGERS |          |         |            |
|-----------------------------------|-----------|------------|--------|-----------|-----------|----------|---------|------------|
|                                   | HOMMES    |            | FEMMES |           | HOMMES    |          | FEMMES  |            |
|                                   | Effect.   | Mas.S. (1) | EFFECT | M. Salar. | EFFECT.   | Masse S. | Effect. | M.Salarial |
| - Gestion Administ. et Financière |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Cadres Supérieurs               |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Cadres Moyens                   |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Autres employés                 |           |            |        |           |           |          |         |            |
| - Gestion Technique               |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Ouvriers qualifiés              |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Ouvriers Spécialisés            |           |            |        |           |           |          |         |            |
| . Manœuvres                       |           |            |        |           |           |          |         |            |
| - T O T A L :                     |           |            |        |           |           |          |         |            |

(1) Salaire brut payé par l'entreprise.



LE BILAN D'ORDRE GENERAL

4- Gestion Technique :

- 1. Capacité de Production : \_\_\_\_\_
- 2. Production Effective : \_\_\_\_\_
- 3. Heures Supplémentaires : Nombre \_\_\_\_\_ Rémunération : \_\_\_\_\_

5- Gestion Financière :

- 1. Chiffres d'Affaires Hors Taxe : \_\_\_\_\_
- 2. Fonds de Roulement : \_\_\_\_\_
- 3. Besoin en Fonds de Roulement : \_\_\_\_\_
- 4. Fonds propres : \_\_\_\_\_
- 5. Autofinancement : \_\_\_\_\_
- 6. Frais Financiers : \_\_\_\_\_
- 7. Résultat Comptable : \_\_\_\_\_

6- Impôts et Taxes :

1+ Impôts Directs :

- a. Impôts sur BIC : \_\_\_\_\_
- b. IRVM et autres : \_\_\_\_\_

2+ Impôts Indirects :

- a. Droits et Taxes à l'importation :
- b. Droits et Taxes à l'exportation :
- c. Impôts sur le Chiffres d'Affaires
- d. Patentes, Licence, frais de timbre, d'enregistrement :
- e. Impôts Fonciers
- f. Taxes sur véhicules

3 - Etes-vous empêchés d'accroître votre production :

- 1 - par votre équipement actuel : Oui  Non
- 2 - par l'insuffisance du personnel : Oui  Non
- 3 - par des difficultés d'approvisionnement : Oui  Non
- 4 - par une forte concurrence étrangère : Oui  Non
- 5 - par l'étroitesse du marché : Oui  Non

4 - Nom et Fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :

5 - Certifié Exact

A

le ...../..... / 19..

6 - Cachet de l'Etablissement  
et Visa :



- 5 NATURE DE L'ACTIVITE

- 2

|                     | Nature de l'Activité | Part dans le chiffre d'Affaires (%) |
|---------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Activité Principale |                      |                                     |
| Activité Secondaire |                      |                                     |

ii. Evolution de l'emploi au cours du Trimestre

| CATEGORIES                             | NATIONAUX   |              |          | ETRANGERS   |              |          |
|----------------------------------------|-------------|--------------|----------|-------------|--------------|----------|
|                                        | Recrutement | Licenciement | Effectif | Recrutement | Licenciement | Effectif |
| - Gestion Administrative et Financière |             |              |          |             |              |          |
| . Cadres Supérieurs                    |             |              |          |             |              |          |
| . Cadres moyens                        |             |              |          |             |              |          |
| . Autres employés                      |             |              |          |             |              |          |
| - Gestion Technique :                  |             |              |          |             |              |          |
| . Ouvriers qualifiés                   |             |              |          |             |              |          |
| . Ouvriers spécialistes                |             |              |          |             |              |          |
| . Manœuvres                            |             |              |          |             |              |          |
| - T. TAL                               |             |              |          |             |              |          |

iii - Nombre d'heures de travail durant le trimestre (y compris heures supplémentaires) :.....

iv - Salaire horaire moyen :.....







ANNEXE 7

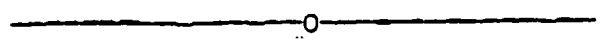
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ET DES  
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE



LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

- Agence Mauritanienne de Presse (AMP)
- Etablissement Maritime de Nouakchott (EMN)
- Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP)
- Office des Postes et Télécommunications (OPT)
- Office de Radio et Télévision de Mauritanie (ORTM)
- Société Nationale de Développement Rural (SONADER)
- Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR)
- Société Mauritanienne d'Elevage et de Commercialisation du Bétail (SOMECOB)
- Port Autonome de Nouadhibou (PAN)
- Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC)
- Ferme de M'Pourié
- Office National de Pharmacie (PHARMARIM)
- Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SMCPP)
- Société Mauritanienne de Presse et d'Impression (SMPI)
- Société Mauritanienne d'Assurance et de Réassurance (SMAR)
- Société Mauritanienne de Commercialisation de la Pêche (SMCP)
- Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle (CNORF)
- Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA)
- Office du Complexe Olympique (OCO)

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
A CARACTERE ADMINISTRATIF



- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.)
- Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (C.N.R.A.D.A.)
- Centre National de Recherches Océanographiques et de Pêche (C.N.R.O.P.)
- Centre Supérieur d'Etudes Techniques (C.S.E.T.)
- Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (C.C.I.A.)
- Centre de Formation Professionnelle et Maritime de Nouadhibou. (C.F.P.M.N.)
- Centre National d'Hygiène (C.N.H.)
- Centre de Formation et de perfectionnement Professionnel (C.F.P.P.)
- Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (C.N.E.R.V.)
- Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.)
- Ecole Normale Supérieure (E.N.S.)
- Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (E.N.F.V.A.)
- Institut des Langues Nationales (I.L.N.)
- Institut Mauritanie de Recherches Scientifiques (I.M.R.S.)
- Institut Pédagogique National (I.P.N.)
- Institut Supérieur d'Etudes et de Recherche Islamique (I.S.E.R.I.)
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C.V.G.)
- Parc National du Banc d'Arguin (P.N.B.A.)
- Centre de Formation des Professeurs de Collèges d'Enseignement Général (C.F.P./C.E.G.)
- Office Mauritanien de Recherche Géologique (O.M.R.G.)
- Université de Nouakchott

LISTE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

- ALMAP (Algéro-Mauritanienne de Pêche)
- MSP (Mauritano-Scandinave de pêche)
- MAUSOV (Mauritano-Soviétique de Pêche)
- SOFRIMA (Société des Frigorifiques de Mauritanie)
- SAMIP (Société Irako-Mauritanienne de Pêche)
- SIMAR (Société Mauritano-Roumaine de Pêche)
- SALIMAUREM (Société Arabe Lybienne Mauritanienne des Ressources Maritimes)
- COMAUNAM (Compagnie Mauritanienne de Navigation Maritime)
- BAAM (Banque Arabe Africaine en Mauritanie)
- BALM (Banque Arabe Lybienne Mauritanienne)
- BIMA (Banque Internationale pour la Mauritanie)
- BMDC (Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce)
- SMB (Société Mauritanienne de Banque)
- FND (Fonds National de Développement)
- AIR-AFRIQUE
- AIR-MAURITANIE
- STPN (Société des Transports Publics de Nouakchott)
- SAMMA (Société d'Acconage et de Manutention en Mauritanie)
- SOCOGIM (Société de Construction et de Gestion Immobilière)
- SOMACAT (Société Mauritanienne d'Affrètement, de Consignation, d'Acconage et de Transit)
- SONIMEX (Société Mauritanienne d'Importation et d'Exportation)
- SAMIN (Société Arabe des Mines de l'Inchiri)
- SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière)
- SAMALIDA (Société Mauritanienne Lybienne pour le Développement Agricole)
- SAMIA (Société Arabe des Industries Métallurgiques)
- SPPAM (Société pour la Promotion de la Pêche Artisanale en Mauritanie)
- SNC (Société Nationale de Cénima)
- SOMIS (Société Mauritanienne des Industries du Sucre)
- SAIP (Société Arabe des Industries de la Pêche)
- SAFA (Société Arabe du Fer et de l'Acier)
- MANUPOINT
- SMEF (Société Mauritanienne des Entrepôts Frigo)
- AFARCO
- TAPIS. S.A.